

BULLETIN MUNICIPAL

TENDON 2014



FEVRIER	02	Assemblée Générale de la Fédération de Pêche
MARS	01	Carnaval organisé par L'Association Familiale Tendon-Faucompierre
	15	Repas adultes organisé par l'Amicale Laïque
AVRIL	05	Assemblée Générale de l'Association des Donneurs de sang (17H) à la salle polyvalente
	13	Repas des Aînés de l'Association Familiale
	26 et 27	Exposition « Les talents cachés » organisée par l'Association Familiale
MAI	08	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
	17	Groupement d'achat de fleurs organisé par l'Association Familiale
	25	Fête des Mères par l'Association Familiale
JUIN	21	Fête de la musique organisée par l'Association Familiale
	21	Fête de l'école
	28	Feux de Saint-Jean et repas organisés par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
JUILLET	20	Fête du pain aux fruits et de l'artisanat organisée par l'Amicale Laïque
	26 et 27	Rassemblement de 2 CV organisé par l'Association « Les P'tites aux Chevrons »
AOUT	17	Vide-grenier organisé par l'Association Familiale
SEPTEMBRE	07	Messe au Maquis du Haut du Bois
	13	Tournoi de pétanque Inter-associations organisé par OBUT
OCTOBRE	<i>Courant oct.</i>	Assemblée Générale de l'Amicale Laïque
NOVEMBRE	11	Commémoration de l'Armistice 1918
	21	Soirée Beaujolais Nouveau organisée par l'association « Les P'tites aux chevrons »
DECEMBRE	06	Téléthon organisé par l'Amicale des Pompiers
	06	Fête de la Saint-Nicolas organisée par l'Association Familiale
	07	Repas des Aînés proposé par la commune
	24	Visite du Père Noël aux Anciens par l'Amicale Laïque
JANVIER 2015	10	Assemblée Générale de l'Association Familiale

SOMMAIRE

	PAGE
LE MOT DU MAIRE	2
TENDON PRATIQUE	3
DELIBERATIONS DU CONSEIL en 2013	5
ETAT CIVIL 2013	26
COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 – BUDGET 2013	27
LA FORET	30
L'ECOLE	31
LES SERVICES A LA POPULATION	33
LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	35
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DES EAUX	36
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BIENS INDIVIS	38
LE MOT DU CORRESPONDANT DEFENSE	39
COMPOSTER, C'EST FACILE	41
LE FAUCHAGE TARDIF DES BORDS DE ROUTE	43
Liste des artisans – commercants	45
Liste des agriculteurs – hebergeurs - giteurs	46
L'ASSOCIATION FAMILIALE	48
L'AMICALE LAÏQUE	50
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	52
LE CLUB DES CASCADES	54
L'ASSOCIATION LA BAUGE	55
L'ASSOCIATION DE PECHE	58
LA SECTION LOCALE DE LA LEGION VOSGIENNE	60
L'ASSOCIATION O.B.U.T.	61
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	62
L'ASSOCIATION « LES P'TITES AUX CHEVRONS »	63
LE CALENDRIER 2014 DES MANIFESTATIONS	

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2014, je tiens à vous présenter à toutes et à tous et au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite de vos projets professionnels et privés. Je n'oublie pas les personnes qui souffrent de maladie et celles qui rencontrent des soucis d'emploi dans le contexte économique difficile actuel ; que leur combat à tous aboutisse favorablement.

Ce bulletin comprend toutes les décisions du conseil municipal prises en 2013 ce qui permet à chacun d'avoir l'intégralité des délibérations transcrites dans le registre consultable en Mairie. L'année écoulée a encore vu des débats très variés concernant de multiples domaines. La partie économique n'est pas oubliée avec les comptes de 2012 et le budget 2013, tout comme la forêt qui reste un dossier important pour notre commune et notre patrimoine commun.

On peut rappeler ici les principaux dossiers validés ou démarrés sur l'année avec les travaux de voirie, les travaux d'entretien de bâtiments communaux et la finalisation du PLU, dossier qui aura duré 30 ans sur notre commune...Le projet de halle couverte a pris forme au niveau administratif avec un permis accordé début janvier 2014.

Enfin les informations concernant l'école, le périscolaire, le CPI, le Syndicat des Eaux et la commission des Biens Indivis vous sont données et une rubrique nouvelle concernant des actions environnementales qui concernent l'action communale mais également des initiatives particulières dont chacun peut s'inspirer. Je tiens à honorer tous les rédacteurs d'articles, les photographes et autres ouvriers de l'ombre de ce bulletin

Ce document serait inachevé sans les pages réservées aux associations qui œuvrent toute l'année à l'animation de notre village pour le bien-être de tous et la convivialité. Ne manquez pas la petite chronique dans ce bulletin sur « une société sans Association » ; la preuve évidente qu'il faut maintenir ce tissu social dans nos communes pour favoriser les rencontres et de vraies relations humaines, bien au-delà de tous ces réseaux virtuels dits « sociaux ».

Merci à toutes les Présidentes et tous les Présidents et leurs équipes pour le travail accompli et prenez d'ores et déjà les différents rendez-vous de 2014 dans le calendrier proposé sur l'avant dernière page du bulletin.

Bonne année 2014 à tous

Gérard CLEMENT

TENDON PRATIQUE

LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : www.tendon.fr avec lien direct sur l'adresse Mail de la Mairie (en cours de rénovation)

Mail : communetendon@wanadoo.fr

🕒 Le secrétariat est ouvert les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30
Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏛️ La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

✓ La commune est désormais rattachée à la communauté de communes de « Gérardmer Monts et Vallées ».

L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

LE PERSONNEL MUNICIPAL

⇒ Secrétariat de mairie : Maryvonne Hans

⇒ Services Techniques : Denis Fleurence et Lionel Dumont

⇒ Services des eaux : Lionel Dumont

⇒ Cantine scolaire : Chantal Hollard, Murielle Viard, Carole DUBY

⇒ Garderie péri-scolaire : Marie-France Rubben, Carole DUBY, Murielle Viard

⇒ Entretien des locaux : Murielle Viard.

⇒ ATSEM : Odile Cunin.

⇒ Bibliothèque : Chantal Hollard, accompagnée de Bernard Hollard en tant que bénévole

🕒 Tous les samedis de 10H à 11H

Chantal Hollard vous accueille à l'étage de la mairie et met à votre disposition un choix de livres renouvelés régulièrement à la médiathèque de Remiremont. Ce service est gratuit et accessible à tous les habitants.

Vous pouvez obtenir des ouvrages particuliers sur demande.

**L'EQUIPE DEMANDE A ETRE ETOFFEE, N'HESITEZ PAS A LE FAIRE SAVOIR A
CHANTAL OU EN MAIRIE ! MERCI**

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Jean-Marie et Berthe SAYER sont à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous les remercions ici de leur disponibilité et de leur apport important en crédit photo.

SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription **DVIS de Remiremont / Assistante sociale** : Mme Lazzarini, **03.29.62.25.45**.

Vous pouvez également contacter le CCAS de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.

⇒ L'INSERTION ET L'ORIENTATION DES JEUNES : La commune est adhérente à la **PAIO de Remiremont** (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) 9, Rue de la Franche Pierre REMIREMONT **03.29.62.39.15**

paiovogessud@wanadoo.fr

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner dans leur orientation, la recherche d'emploi et de formation et la vie pratique.

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.62.10.75** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales.

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter le RAM (Relais d'Assistants Maternels) de Remiremont.

⇒ L'INFORMATION TOURISTIQUE :

Mairie 03.29.66.66.01

OFFICE DE TOURISME DE REMIREMONT **03.29.62.23.70**

OFFICE DE TOURISME DE GERARDMER **03.29.27.27.27**

⇒ GENDARMERIE d'ELOYES : **17 / 03.29.32.40.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

⇒ SAMU : **15**

ORDURES MENAGERES

-Le ramassage des ordures a lieu le jeudi matin à partir de 5h00.

-Le ramassage des sacs jaunes (tri sélectif) a lieu le mardi matin à partir de 5H00, les sacs jaunes sont disponibles gratuitement en mairie.

-Les encombrants seront ramassés **le 21 Novembre 2014. (1 seul ramassage par an)**. N'hésitez pas à utiliser les services des déchetteries de Razimont ou Prey pour les recyclages.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.sicovad.fr ou sur [facebook.com/sicovad](https://www.facebook.com/sicovad) pour une source d'informations permanente en matière de traitement des déchets, recyclage,...ou contactez le N° vert 0 800 109 701

DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 08 février 2013 à 20 H 30

* COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : Recettes : 6 431€

Dépenses : 5 180.90€

Investissement : Recettes : 4 833,23 €

Résultats de clôture 2012

Excédent de fonctionnement : 923.26€

Excédent d'investissement : 76 376.47 €

Mr le maire se retire pour l'adoption du CA 2012

Il est procédé au vote

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTE ADMINISTRATIF 2012 FORETS :

Résultats 2012

Fonctionnement : Recettes : 165 494.60€

Dépenses : 166 355.02 €

Investissement : Recettes : 16 501.70€

Dépenses : 31 369.70 €

Résultats de clôture 2012

Excédent de fonctionnement : 369 655.11 €

Déficit d'investissement : 21 369.70 €

Mr le Maire se retire pour l'adoption du CA 2012

Il est procédé au vote

Le compte administratif FORETS 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE :

Résultats 2012

Fonctionnement : Recettes : 623 833.13 €

Dépenses : 362 339.29 €

Investissement : Recettes : 236 332.66 €

Dépenses : 594 950.91 €

Résultats de clôture 2012

Excédent de fonctionnement : 450 874.38 €

Déficit d'investissement : 500 519.83 €

Mr le Maire se retire pour l'adoption du CA 2012

Il est procédé au vote

Le compte administratif COMMUNE 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTES DE GESTION 2012

Le conseil,
APPROUVE à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2012 établis par Mr CHASSARY, Receveur de Docelles- ASSAINISSEMENT - FORETS - COMMUNE

* AFFECTATION RESULTATS ASSAINISSEMENT:

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats 2012 - Assainissement
Fonctionnement : 923,26 € recettes
Investissement : 76 376,47 € recettes

* AFFECTATION RESULTATS FORETS :

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats 2012 - Forêts
Compte 1068 : 21 369,70 €
Fonctionnement : 369 655,11 € Recettes
Investissement : 21 369,70 € Dépenses

* AFFECTATION RESULTATS COMMUNE:

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats 2012 - Commune
Compte 1068 : 371 324,83 €
Fonctionnement : 450 874,38 € Recettes
Investissement : 500 519,83 € Dépenses
Restes à réaliser : 165 000 € en recettes – 35 805 € en dépenses

* PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DES LACS ET DES HAUTS RUPTS (CCLHR) :

le conseil,
Le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, le schéma départemental de coopération intercommunale des Vosges a été arrêté le 23 décembre 2010 après avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale.
Dans ce cadre, Madame la Préfète des Vosges a proposé le projet de périmètre de la future communauté de communes de la Vallée des Lacs et des Hauts Rupts issue de l'extension de la communauté de communes de la Vallée des Lacs et des Hauts Rupts aux communes de CHAMPDRAY -GRANGES SUR VOLOGNE et TENDON
Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 23 décembre 2010
REFUSE le schéma actuel
PROPOSE un amendement intégrant les 3 communes déjà proposées (CHAMPDRAY-GRANGES SUR VOLOGNE et TENDON) et ajoutant les 2 communes retenues lors de la deuxième réunion du bureau de la CCLHR (AUMONTZEY et LE VALTIN)
Pour : 7 - Abstention : 3

* CANTINE SCOLAIRE MATERIEL PROFESSIONNEL 1ERE TRANCHE :

Le conseil,
DECIDE l'achat de matériel professionnel nécessaire à la cantine scolaire auprès de METRO pour un montant de 4 036.52 € TTC (un lave-vaisselle inox-une plonge inox avec douchette - une table de travail inox - un four inox pro et un réfrigérateur)

Les crédits nécessaires seront votés au BP 2013

Une seconde tranche d'achat sera programmée en cours d'année pour une armoire de rangement et une plaque induction pro inox

*** RADIATEURS COULOIR ECOLE :**

Le conseil,

Les deux radiateurs à accumulation du couloir de l'école étant hors service DECIDE leur remplacement RETIENT le devis de SARL LEPAUL-DURAND d'un montant de 4178.03 € TTC

Les crédits nécessaires seront votés au BP 2013

*** DATE D'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Le conseil,

DECIDE de demander la dérogation de report de la date d'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 conformément aux conclusions de la commission périscolaire

Courrier sera adressé à la Direction académique de Gérardmer

*** ACHAT ORDINATEUR PORTABLE MAIRIE :**

le conseil,

DECIDE l'achat d'un second ordinateur (portable) pour la mairie auprès de LIGNE MICRO pour un montant de 579 €

Les crédits nécessaires seront votés au BP 2013

*** SICOVAD MODIFICATION STATUTS :**

le conseil,

ACCEPTTE la modification des statuts proposée par Le SICOVAD concernant les modalités de représentation au sein de l'organe délibérant.

La modification du périmètre d'intervention du SICOVAD, due à la mise en oeuvre du schéma de coopération intercommunale amène à réduire le nombre de délégués titulaires et suppléants passant de 71 à 38 délégués en 2013 (38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants)

VALIDE cette représentation.

*** PROGRAMME D'ACTIONS ONF 2013 :**

le conseil,

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2013, le conseil DECIDE l'inscription de 13 050 € HT en investissement et 9 150 € HT en fonctionnement

RETOURNE le document à l'ONF

DEMANDE à l'ONF de présenter un devis pour les travaux retenus

DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'oeuvre pour les travaux concernés

DONNE délégation au maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget

*** VENTE GRUMES PARCELLES 49 :**

le conseil,

DECIDE de vendre 60 m3 de hêtre provenant de la coupe de la parcelle 49 aux Ets VICENTE de Rambervillers pour un montant de 48 €/m3

*** ADHESIONS SDANC :**

le conseil,

ACCEPTÉ les adhésions de Mazeley, Girmont, Greux , Raon l'Etape, Bulgneville, Dombrot sur Vair, Raon sur Plaine, Le Thillot, Hardancourt et SIVOM de la Roche-Harchechamp au SDANC

SEANCE DU 08 mars 2013 à 20 H 30

*** BUDGET PRIMITIF 2013 ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2013

Assainissement

Fonctionnement : Dépenses : 9 733.23 €

Recettes : 9 733.33 €

Investissement : Recettes : 81 209.70 €

*** BUDGET PRIMITIF 2013 FORET :**

Le conseil,

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013 Forêts

Fonctionnement : Dépenses : 124 151.00 € dont 50 000 € reversés au Budget commune

Recettes : 387 885.41 €

Investissement : Dépenses : 70 589.70 €

Recettes : 70 589.70 €

*** BA FORET; SUBVENTION A LA COMMUNE :**

Le conseil,

VOTE une subvention pour le budget communal de 50 000 € - art 6522. Cette somme provient de l'excédent de fonctionnement 2012 et reprise au 002 du budget 2013

*** BUDGET PRIMITIF 2013 COMMUNE :**

Le conseil,

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013 Commune

Fonctionnement : Dépenses : 525 349.55 €

Recettes : 525 349.55 €

Investissement : Dépenses : 962 379.43 €

Recettes : 962 379.43 €

*** SUBVENTION BA ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

VOTE une subvention d'exploitation d'un montant de 6 409.97 € - art 657364 pour le BA ASSAINISSEMENT
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** CREDITS COMMISSION SYNDICALE BIENS-INDIVIS TENDON-FAUCOMPIERRE :**

Le conseil,

VOTE les crédits nécessaires à la Commission Syndicale des Biens Indivis Tendon-Faucompierre
- art 6554 : 8 334 €

*** TAXES DIRECTES LOCALES 2013 :**

Le conseil,

VOTE le taux d'imposition pour les taxes directes locales

- taxe d habitation 23.33 %
- taxe foncière (bâti) 12.74 %
- taxe foncière (non bâti) 23.52 %
- CFE - cotisation foncière des entreprises : 23.89 % pour un produit attendu de 147 820 €

*** SUBVENTION 2013 :**

Le conseil,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes pour 2013

- Amicale Pompiers 310 €
- Amicale Laique 310 €
- Association Familiale 310 €
- ADMR Pouxoux 50 €
- Club des Cascades 50 €
- Ding Dingue Deuch 50 €
- Légion Vosgienne 50 €
- Petite aux chevrons 50 €
- Société de Chasse la Bauge 50 €
- Société de Pêche 50 €
- OBUT 50 €
- Prévention Routière 250 €

*** CADENCES D'AMORTISSEMENT ETUDES SUI ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

FIXE la durée d'amortissement pour l'étude "suivi assainissement" d'un montant de 19 195.80 € à 5 ans

*** RBT CAUTION LOGEMENT PETITNICOLAS 55 ROUTE DES CASCADES :**

Le conseil ,

Vu le départ de Mme PETITNICOLAS Marylin au 28 02 2013 DECIDE de lui restituer la caution versée lors de son installation d'un montant de 307.67€
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013 - art 165

*** REMBOURSEMENT SINISTRE :**

Le conseil,

AUTORISE le receveur municipal à encaisser le chèque de remboursement d'assurance CIADE de 1915.86 € concernant la réparation sur le vérin de la débroussailleuse lors du sinistre en date du 20 09 2012

*** FORETS CHABLIS PARCELLE 21 :**

Le conseil,

ACCEPTTE la proposition de l'entreprise LALEVEE SARL - Exploitation Forestière - pour l'exploitation et l'enlèvement des chablis sur la parcelle 21 d'un montant de 820 €

*** CONTRAT DE LOCATION COPIEUR IR25201:**

Le conseil,

AUTORISE le maire à signer le contrat de location avec GRENKE LOCATION SAS concernant le photocopieur fourni par EFIKA BUREAUTIQUE EPINAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2013 à 20 H 30

* REFECTION TOITURES :

Le conseil,
DECIDE la réfection des toitures du bâtiment sis 55, route des Cascades et du bâtiment de l'école
RETIENT le devis de l'entreprise GROCCIA et fils de Champ le Duc d'un montant de 21 719.36 TTC pour le bâtiment sis 55, route des Cascades
RETIENT le devis de l'entreprise PIERRAT-RICHARD de Eloyes d'un montant de 11 703.35 € pour le bâtiment de l'école

* ACHAT PARCELLE BOISEE F 296 :

Le conseil,
DECIDE l'achat de la parcelle cadastrée F 296 d'une superficie de 4 ha 05 a 80 ca "Feing Bourelle) pour un montant de 14 500 € appartenant à Mme Chantal ROLIN
CONFIE la rédaction de l'acte notarié correspondant à Michel MARION SCP de Remiremont
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

* VIDANGE FOSSES ASSAINISSEMENT :

Le conseil,
RETIENT le devis de l'EARL DU SAUTEZ de HADOL pour la vidange des fosses pour un montant de 3 445.40 € TTC
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

* ENROBES SIS ABORDS 55 ROUTE DES CASCADES :

le conseil,
DECIDE les travaux d'enrobés aux abords de l'immeuble 55, route des Cascades et CONFIE ces travaux à TRB pour un montant de 16 522.74 € TTC
Les crédits sont prévus au BP 2013 - art 2128

* BILAN DE COMPETENCES :

Le conseil,
DECIDE d'accorder un bilan de compétences à Mme CHARTON Marie-line et AUTORISE le maire à signer le devis correspondant auprès du Réseau GRETA pour un montant de 1 200 €

* ADHESIONS SDANC :

le conseil,
ACCEPTTE l'adhésion des communes de Aingeville, Allarmont, Midrevaux et du SIEA des Côtes et de la Ruppe au SDANC

* ACCORD DE COMMERCIALISATION PRODUITS TOURISTIQUES OFFICE DE TOURISME LA BRESSE:

le conseil,
Afin de pouvoir assurer la commercialisation de prestations touristiques au bénéfice d'hôteliers, de restaurateurs, de loueurs saisonniers et autres structures touristiques, les offices de tourisme conformément à la loi du 22 juillet 2009 ont l'obligation d'être immatriculés au registre des opérateurs de voyages et de séjours et d'obtenir l'accord des communes où sont établis ces différents prestataires.

L'Office de Tourisme de la Bresse bénéficie de cette immatriculation en date du 24 08 2010 et son directeur assure la responsabilité des produits qui sont proposés à la commercialisation.

L'accord de la commune de Tendon est indispensable pour commercialiser les hébergements et autres activités de la commune par l'intermédiaire de la centrale de réservation de la Bresse

Par courrier en date du 27 mars 2013 l'office de Tourisme de la Bresse sollicite cet accord du conseil municipal de Tendon afin de pouvoir proposer les établissements de la commune dans l'offre touristiques des Hautes Vosges

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE, conformément à la loi du 22 juillet 2009 l'office de Tourisme de la Bresse à commercialiser des prestations touristiques d'établissements situés sur le territoire de la commune de Tendon

*** COUPES PARCELLES 22-23-57 :**

le conseil,

DECIDE l'inscription à l'état d'assiette 2013 des coupes d'emprise dans les parcelles 22-23 et 57 pour la création de pistes.

*** PERMIS DE CONSTRUIRE "BOIS LE PRETRE" N°088 464 12 0001 :**

le conseil

Le Maire rappelle les éléments historiques du dossier :

A la demande de permis du **19 05 2012** concernant la construction d'un abri à matériel et petits fruits au lieu-dit "Bois le Prêtre", un avis défavorable a été émis par le conseil avec les motifs suivants :

- zone agricole stricte, non constructible et très éloignée du siège d'exploitation
- pas de protection incendie possible

La CDCEA chargée d'étudier tous les projets agricoles a rendu un avis favorable en reprenant toutefois les réserves formulées par le conseil.

Le **14 juin 2012**, le pétitionnaire informe le conseil de la réalisation d'un stage de construction d'abris en fustes sur la même parcelle que celle portant le projet de permis, avec engagement de démontage et remise en état fin août du terrain. Réponse est faite le **6 juillet 2012** par le conseil sur le stage réalisé et l'engagement de démontage pris par le demandeur, en mettant l'accent sur la préservation à l'état naturel de cette zone.

Un sursis à statuer de deux ans maximum est opposé au permis le **17 juillet 2012** pour ne pas compromettre la finalisation du PLU en cours sur la commune.

Le Service d'Incendie et de Secours valide le **21 août 2012** la protection incendie du futur bâtiment par la présence de deux étangs situés à 400 m qui peuvent sous certaines conditions satisfaire aux besoins, au regard de la taille modeste du projet.

Le **05 novembre 2012**, la Préfecture retire le sursis à statuer et accorde le permis considérant l'insuffisance d'éléments permettant de justifier le sursis à statuer.

Suite à une visite conduite par la DDT sur terrain en date du **14 novembre 2012**, il est constaté que la construction en cours de réalisation ne respecte pas le permis et il est demandé par courrier daté du **29 novembre 2012** une mise en conformité ou le dépôt d'un permis modificatif.

Le **13 décembre 2012**, un dépôt de permis modificatif est réalisé avec les changements suivants, aucun plan du bâtiment ne figurant dans le dossier :

- « la structure sera en bois "fuste" au lieu de bardage (raison de solidité, raisons économique, écologique et valorisation de notre bois) »
- « la toiture sera réalisée en bardeaux (raison esthétique) »

Le **14 décembre 2012**, le conseil municipal s'oppose au permis modificatif par délibération reçue le 26 décembre 2012 à la Préfecture, reprenant les arguments déjà développés, à savoir l'engagement de démontage de l'abri en fuste non tenu, la non-conformité du bâtiment, la transformation du bâtiment agricole en "chalet de montagne" en rappelant cependant le soutien apporté précédemment aux autres projets purement agricoles de l'exploitante (bâtiment d'élevage, stockage matériel et local de vente de produits de la ferme)

Au terme du délai de 3 mois d'observation, le permis modificatif est accordé tacitement par non réponse de l'Administration et les travaux en cours reprennent à partir du **14 mars 2013**

Au regard des faits cités ci-dessus, le Conseil se désolidarise entièrement des décisions prises par l'Administration et désengage complètement la responsabilité de la commune sur les éléments suivants :

- Non conformité de la construction par l'absence du chemin d'accès au bâtiment, prévu dans le permis initial et absence de plans modificatifs de la construction. Le bâtiment est distant de 200 mètres de tout accès et de fait, inaccessible aux secours
- Positionnement de la construction à 43 mètres de la forêt communale, dans une zone à végétation très sèche à plusieurs périodes de l'année, rendant la protection incendie de l'environnement proche insuffisante
- Destination du bâtiment strictement agricole, toute utilisation autre que stockage de matériel et fruits ou tout usage par des personnes autres que l'exploitante, les membres de sa famille, les salariés agricoles ou les stagiaires agricoles sous convention seraient délictueuses
- Présence de la construction sur le massif comportant les sources d'alimentation en eau potable des communes de Xamontarupt, Faucompierre et Tendon et à proximité du périmètre de protection rapprochée des captages, rendant toute recherche en eau de surface ou en profondeur totalement impossible au risque d'altérer la ressource en eau des trois communes.

Le conseil ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés, 10 voix, la présente délibération qui sera transmise à toutes les administrations et organisations professionnelles.

*** PROROGATION PERMISSSION DE VOIRIE FRANCE TELECOM :**

le conseil,

ACCEPTTE la prorogation de permissions de voirie expirant le 18 mars 2013 listées en annexe aux fins de permettre à France Télécom, propriétaire des ouvrages visés, de poursuivre l'exploitation de ses réseaux conformément à ses obligations réglementaires pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028

En contrepartie de l'occupation du domaine public routier, France Télécom verse annuellement au gestionnaire du domaine public une redevance dont le montant est calculé conformément aux dispositions des articles R20-51 et R20-52 du code des postes et communications électroniques.

Montant révisé au 1er janvier de chaque année, conformément à l'article R20-53 du code précité.

*** CONVENTION ATESAT DDT DES VOSGES :**

le conseil,

Vu la loi MURCEF n°2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et notamment l'article 7-1 en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la république,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris en application de l'article 1er de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire

DEMANDE à bénéficier de la mission Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) au titre de l'année 2013,

AUTORISE le Maire :

- à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- à signer la convention,
- à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

*** CUISINIERE SALLE POLYVALENTE :**

le conseil,

DECIDE l'achat d'une nouvelle cuisinière destinée à la salle polyvalente auprès de Michel D de Le Tholy pour un montant de 799.90 € + éco participation de 6 €

Les crédits sont prévus au BP 2013

*** ADHESION MAISONS PAYSANNES DE FRANCE :**

le conseil,

DECIDE d'adhérer à "Maisons Paysannes de France" et AUTORISE le maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant pour un montant de 50 €

SEANCE DU 12 JUIN 2013 à 20 H 30

*** COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS :**

le conseil,

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- une procédure de droit commun,
- une procédure reposant sur un accord local

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- chaque commune dispose d'au moins un siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges

- soit par accord local :

Aux termes de l'article L5211-6-1 du CGCT, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, les communes peuvent, par accord obtenu à la majorité qualifiée des conseil municipaux (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse), bénéficier d'un maximum de 25% de sièges supplémentaires en sus de l'application des règles du tableau et d'un siège minimum par commune.

Ce dispositif permet de bénéficier d'un maximum de 25% de sièges supplémentaires à ceux attribués en application des points III et IV de l'article L5211-6-1 du CGCT susmentionnés.

-soit, à défaut d'accord, selon les règles fixées aux II et III de l'article 9 de la loi du 16 décembre 2010 (nombre fixé en fonction de la population puis corrigé en fonction de la situation particulière de chaque EPCI). Dans ce cas, la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le représentant de l'Etat selon les modalités de l'article L5211-6-1, alinéas I et II.

S'agissant de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts, le Maire précise que la répartition des délégués, à défaut d'accord, est celle fixée par le tableau suivant :

Application du 1^{er} alinéa du I de l'art.L5211-6-1 du CGCT

Nom de la commune	Populat municipale 2013	Répartition
Gérardmer	8755	15
Granges sur Vologne	2301	5
Le Tholy	1581	3
Xonrupt-Longemer	1569	3
Tendon	517	1
Liezey	282	1
Rehaupal	195	1
Champdray	158	1
Le Valtin	90	1
Total	15 448	31

10 % de sièges supplémentaires en cas d'accord au 2/3 3
(application du VI de l'article L5211-6-1)

Au terme de la réunion de bureau élargie aux quatre communes entrantes qui s'est tenue le 06 mai 2013 à GERARDMER, les participants ont proposé, en application de 2^{ème} alinéa du I de l'article L5211-6-1), une répartition amiable :

Application du 2^{ème} alinéa du I de l'art.L5211-6-1 du CGCT

Nom de la commune	Populat municipale 2013	Répartition
Gérardmer	8755	18
Granges sur Vologne	2301	4
Le Tholy	1581	3
Xonrupt-Longemer	1569	3
Tendon	517	2
Liezey	282	2
Rehaupal	195	2
Champdray	158	2
Le Valtin	90	2
Total	15 448	38
Nombre de siège total		31
25 % de sièges supplémentaires en cas de répartition amiable		7

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nombre et la répartition des délégués, tels qu'ils s'appliqueront après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014 :

Nom de la commune	Populat municipale 2013	Répartition
Gérardmer	8755	18
Granges sur Vologne	2301	4
Le Tholy	1581	3
Xonrupt-Longemer	1569	3
Tendon	517	2
Liezey	282	2
Rehaupal	195	2
Champdray	158	2
Le Valtin	90	2
Total	15 448	38

DESIGNE Mr Gérard CLEMENT, maire et Mme Sandrine BREVOT, 1ère Adjointe pour siéger à la CCLHR du 1er janvier 2014 jusqu'aux élections municipales qui auront lieu au mois de mars 2014

*** EXPLOITATION EMPRISE PISTE FORESTIERE :**

le conseil,
RETIENT le devis de la SARL LALEVEE- Exploitation forestière d'un montant de 430 € pour l'abattage des arbres nécessaires à la réalisation de la piste forestière de la Brostille - parcelle 22 et 57

***CREATION DE PISTE :**

Le conseil,
RETIENT le devis de l'entreprise TACCA de Saint Jean du Marché d'un montant de 2 720 € HT - 3 253.12 € pour effectuer les travaux suivants :
- création de pistes parcelles 22 et 23
- création de piste parcelle 57

*** AMENAGEMENT PETITE CASCADE ACHAT PARCELLES 442-445 :**

Le conseil,
Dans le cadre du futur aménagement du chemin d'accès à la Petite Cascade
DECIDE l'achat des parcelles Section D N° 442 et 445 d'une superficie de 16 ares 80 sis "Au Pétenolle"
appartenant à Mr FARON Christophe pour un montant de 4 700 €
CONFIE la rédaction de l'acte notarié correspondant à Michel MARION SCP de Remiremont
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** EXPLOITATION PARCELLE 18 :**

Le conseil
Demande que les feuillus de la parcelle 18 soient délivrés à la commune
Demande que l'exploitation et le lotissement soient confiés à l'Office National des Forêts
Les houppiers seront vendus en menus produits aux habitants
Donne son accord pour l'estimation proposée par l'Office National des Forêts - 505 € - art 4302

***HABILITATION CENTRE DE GESTION CONVENTION PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE :**

le conseil,
DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion des Vosges va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2014

***ECHANGE PARCELLES C36 et C37 :**

le conseil,
DECIDE l'échange de la parcelle communale section C 36 avec la parcelle section C 37 appartenant à Mr VALANCE Pascal sis Derrière chez Queudon
Cet échange sera suivi dans le futur de cessions à trois riverains désireux d'agrandir leur propriété.
Les frais de bornage et notaire sont répartis pour moitié à chaque partie
CONFIE la rédaction de l'acte notarié à SCP MARION et le bornage à Cabinet DEMANGE

***AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE
POLYVALENTE :**

le conseil,
Compte tenu de la réorganisation des séances "activité loisir sportif"
MODIFIE la convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente soit ARTICLE 8 : le local est loué à la séance et non plus au mois pour un tarif équivalent soit 12.50 € la séance
AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant

***VEHICULE UTILITAIRE :**

Le conseil,
A DECIDE l'achat d'un véhicule utilitaire en commun avec le Syndicat des Eaux Tendon-Faucompierre-Xamontarupt pour un montant de 19 699.06 € TTC
SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'état

SEANCE DU 12 JUILLET 2013 à 20 H 30

* MODIFICATION HEURES HEBDOMADAIRE SURVEILLANCE CANTINE :

Le conseil,

DECIDE de porter de 10 h30 à 13 h le nombre d'heures hebdomadaire sur le poste d'adjoint technique 2ème classe pour la surveillance et la distribution des repas à la cantine scolaire et la tenue de la bibliothèque à compter du 01 09 2013

AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant

* AGENT CONTRACTUEL VIARD MURIELLE :

le conseil,

DECIDE d'établir un contrat de travail à durée déterminée à Mme Murielle VIARD sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2ème classe pour l'entretien des locaux et l'encadrement de la cantine scolaire à compter du 01 08 2013 jusqu'au 31 08 2014 - Durée hebdomadaire de 17 h

Le contrat de travail est pris dans ce sens.

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail.

* AGENT CONTRACTUEL DUBY CAROLE :

le conseil,

DECIDE d'établir un contrat de travail à durée déterminée à Mme DUBY Carole sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2ème classe pour la surveillance et la distribution des repas à la cantine scolaire et la surveillance à la garderie périscolaire à compter du 02 09 2013 jusqu'au 31 08 2014 - durée hebdomadaire de 17 h 30

Le contrat de travail est pris dans ce sens

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail.

* MODIFICATION HEURES HEBDOMADAIRE MENAGE :

Le conseil,

DECIDE de porter de 16 h à 17 h le nombre d'heures hebdomadaire sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2ème classe pour l'entretien des locaux et l'encadrement de la cantine scolaire à compter du 01 08 2013

* MODIFICATION HEURES HEBDOMADAIRE SURVEILLANCE GARDERIE :

le conseil,

DECIDE de porter de 15 h à 17 h 30 le nombre d'heures hebdomadaire sur le poste d'adjoint technique 2ème classe pour la surveillance de la garderie scolaire et activités périscolaires à compter du 01 09 2013

AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant.

* HALLE POLYVALENTE EN BOIS LOCAL DEMANDE SUBVENTION REGION LORRAINE :

le conseil,

DECIDE la construction d'une halle polyvalente en bois local pour un montant de 300 000 € HT environ
SOLLICITE une subvention auprès de la REGION LORRAINE dans le cadre des actions 2013 du CADT

*** HALLE POLYVALENTE EN BOIS LOCAL DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL :**

Le conseil,

DECIDE la construction d'une halle polyvalente en bois local pour un montant de 300 000 € HT environ
SOLLICITE une subvention auprès du CONSEIL GENERAL au titre du Programme Bois Construction

*** HALLE POLYVALENTE EN BOIS LOCAL DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT :**

Le conseil,

DECIDE la construction d'une halle polyvalente en bois local pour un montant de 300 000 € HT environ
SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat

***CANTINE SCOLAIRE PRIX DU REPAS :**

Le conseil,

ACCEPTTE le prix proposé par l'Auberge de la Poirie pour la fourniture des repas à la cantine scolaire soit 4.90 € (prix inchangé par rapport à 2012) - dessert et pain compris - à compter de la rentrée 2013/2014

*** CANTINE SCOLAIRE TARIFS :**

Le conseil,

FIXE le prix du repas à compter du 01 09 2013 - Rentrée scolaire 2013/2014
- 3.90 € pour les enfants de Tendon
- 4.50 € pour les enfants extérieurs

*** GARDERIE SCOLAIRE TARIFS :**

Le conseil,

FIXE le prix des cartes de garderie à compter du 01 09 2013 rentrée scolaire 2013/2014

- quotient familial de 0 € à 5 850 €	0.98 €/heure	26.20 €
- quotient familial de 5 850 € à 15 350 €	1.12 €/heure	30.00 €
- quotient familial supérieur à 15 351 €	1.25 €/heure	33.40 €

*** MATERIEL AUDIOVISUEL :**

le conseil,

DECIDE l'achat d'un second vidéoprojecteur, de deux écrans et d'un support pour équiper les deux salles de classe pour un montant de 1 176,86 € auprès de la PAPETERIE DES LACS

MODIFIE le BP 2013 ainsi qu'il suit :

- art 21318 : - 1 500 €
+ art 2183 : + 1 500 €

*** MATERIEL PERISCOLAIRE :**

le conseil,

DECIDE l'achat d'une table pliante et de quatre chaises compte-tenu de l'accroissement de la fréquentation à la cantine scolaire pour un montant de 594.71 € HT - le reliquat de subvention CAF de 50 € sera affecté à cet investissement

*** SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIETE DE PECHE :**

le conseil,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à la Société de Pêche qui a déposé un dossier proposant la réhabilitation d'une rigole frayère de 150 m sur le Scouet dans les terrains situés sous la Mairie dont le coût s'élève à 500 € de matériaux.

*** DESIGNATION DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCLHR :**

le conseil,

DESIGNE :

- Mr Gérard CLEMENT, maire et Mme Sandrine BREVOT, 1ère Adjointe en tant que délégués titulaires
- Mr Bruno CHARTON, 2ème Adjoint et Mr David BEGEL, conseiller en tant que délégués suppléants pour siéger au Conseil communautaire de la CCLHR du 1er janvier 2014 jusqu'aux élections municipales qui auront lieu au mois de mars 2014

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2013 à 20 H 30

***PLU VALIDATION AVIS DES PPA et REMARQUES :**

le conseil,

Le cabinet EOLIS présente l'historique de l'élaboration du PLU et son état actuel Monsieur le Maire présente et commente les remarques des administrations et organismes qui ont étudié le PLU durant les trois derniers mois. Monsieur le Maire présente les demandes reçues lors de l'enquête publique, soit directement auprès du commissaire enquêteur, soit par courrier, avec les réponses du commissaire enquêteur et celles des administrations et organismes concernés dont principalement la DDT et la Chambre d'Agriculture
Le conseil, après délibération valide le PLU en se conformant aux réponses de ces organismes - tableau des analyses des avis de personnes publiques et des remarques transmises validé par le Conseil municipal en annexe

*** LOCATION LOGEMENT DURAIN Nicolas et HISLER Roxane 55 rte des Cascades :**

Le conseil,

DECIDE de louer le logement F3 - 2ème étage sis 55, route des Cascades (N°4) à Monsieur DURAIN Nicolas et Mademoiselle HISLER Roxane pour un montant de 380 € par mois à compter du 15 08 2013
Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE
AUTORISE le maire à signer le bail et le règlement de location des logements
AUTORISE le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.

*** DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 :**

le conseil

Vu une insuffisance de crédits à l'article 6574
MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2013
- art 6574 : + 1 000 €
- art 60631 : - 1 000 €

*** DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 :**

Le conseil

Vu une insuffisance de crédits au chapitre 20
MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2013
- art 202 : + 3 000 €
- art 21318 : - 3 000 €

*** DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 OPERA TION D'ORDRE :**

Le conseil,

Afin d'apporter une correction au BP 2013 sur les opérations d'ordre
MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2013 :
Dépenses Investissement
D/21311 chap 040 : - 4 903.60 €
D/21312 chap 040 : - 4 724.20 €
D/21318 chap 040 : - 12 916.80 €
D/21311 chap 041 : + 4 903.60 €

D/21312 chap 041 : + 4 724.20 €
D/21318 chap 041 : + 12 916.80 €
Recettes Investissement
R/2031 chap 040 : - 22 544.60 €
R/2031 chap 041 : + 22 544.60 €

*** PLU EOLIS AVENANT 2 :**

Le conseil,

APPROUVE l'avenant 2 de EOLIS relatif à la prise en compte du travail complémentaire à la tranche ferme (fiche pour enquête publique et reprographie d'un exemplaire supplémentaire pour l'enquête publique) pour un montant de 230,23 € TTC

*** DECLASSEMENT VC 54 :**

Le conseil,

DECIDE le déclassement de la voirie communale VC 54 - chemin de la cure -(parcelle C 69) en vue de son échange avec les parcelles C 426 et C 427 appartenant à Mr BERNARDIN Patrick
La nouvelle voirie acquise sera classée à nouveau à l'issue de cet échange.

*** ONF ETAT D'ASSIETTE 2014 :**

le conseil,

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes en 2014 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier telles qu'elles sont définies ci - après :
- parcelles 10a-12a-13a-14a-15a-22a-57a-60a- 19 - 20 -43 - 6 et 7
Les douglas d'une partie des parcelles 13 et 7 et la parcelle 6 sont réservés à la commune en vue de la construction de la future halle polyvalente.

*** NOMINATION AGENT RECENSEUR POUR RECENSEMENT POPULATION ANNEE 2014 :**

Le conseil,

NOMME Mme Valérie CLAUDON, Agent recenseur pour le recensement de la population de la Commune de Tendon - année 2014
Un arrêté sera pris dans ce sens.
Elle percevra une rémunération suivant dotation en cours de réactualisation.

***CONTENEUR TEXTILE :**

Un contrat a été conclu entre la commune et un organisme d'insertion travaillant uniquement sur le département pour la mise en place au 55, route des Cascades d'un conteneur textile aux fins de récupération, redistribution et recyclage

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2013 à 20 H 30

***PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION :**

Le conseil,

- VU le code de l'Urbanisme,
- VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 12 2000 modifiée et ses décrets d'application modifié par la Loi Urbanisme et Habitat du 02 07 2003 et son décret d'application du 09 06 2004,
- VU la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 07 2010,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 16 09 2002 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- VU la délibération du Conseil Municipal du 30 10 2002 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 14 12 2012 arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- VU l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) en date du 27 11 2012,

- VU l'arrêté municipal du 23 05 2013 mettant à l'enquête publique le projet d'élaboration du PLU,
- VU les conclusions du Commissaire enquêteur et les avis des services consultés sur le projet,
- VU la délibération du 27 09 2013 validant ces conclusions
- Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L123.10 du Code de l'Urbanisme,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

APPROUVE l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Le dossier du PLU comprend :

- le rapport de présentation (volet 1 et 2)
- le projet d'Aménagement et de Développement durable
- les documents graphiques
- les orientations d'aménagement et de Programmation
- le règlement du PLU
- les annexes au PLU
 - . droit de préemption urbain
 - . emplacements réservés
 - . étude zones humides
 - . inventaire du patrimoine
 - . bilan de la concertation
 - . servitude d'utilité publique

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Direction Départementale des Territoires à Saint Dié des Vosges

DECIDE de demander la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction des actes d'autorisation d'utilisation et d'occupation du sol.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera ensuite exécutoire :

- à compter de sa réception en Préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Pour l'affichage en mairie, la date à prendre en compte est celle du 1er jour où il est effectué.
- dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet des Vosges si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.

*** DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Le conseil,

DECIDE d'exercer son Droit de Préemption Urbain en cas de vente d'une parcelle dans les zones UB et AU du PLU dès son approbation

*** ACHAT VEHICULE :**

Le conseil,

DECIDE l'achat d'un véhicule PEUGEOT EXPERT auprès du concessionnaire PEUGEOT - CHOUX AUTOMOBILES de ST ETIENNE LES REMIREMONT pour un montant de 18 438,71 € TTC + lettrage et logo auprès de AQUILA Publicité de EPINAL pour un montant de 183,01 € TTC

Le véhicule sera financé à parts égales entre la commune de Tendon et le Syndicat des Eaux Faucompierre Tendon Xamontarupt

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013 - art 2182

*** SITE WEB DE LA COMMUNE**

Le conseil,

RETIENT l'offre de la société AFIPC de Tendon pour la refonte du site WEB de la commune, le changement éventuel d'hébergeur et la mise à jour bimestrielle des informations pour les montants suivants :

- refonte : 375 € TTC
- mise à jour bimestrielle pour un tarif annuel de 161 € TTC

*** RETRAITS ET ADHESIONS SDANC :**

le conseil,

ACCEPTTE les retraits de Esley et Bazoilles sur Meuse et les adhésions de Igney, Darnieulles, Deinwillers, Châteinois et du Syndicat Intercommunal d'assainissement Goncourt-Hareville les Chanteurs-Bazoilles sur Meuse au SDANC

*** HALLE COMMUNALE CUBAGE ET ASSISTANCE TECHNIQUE ONF :**

le conseil,

APPROUVE le programme de travaux ONF pour le cubage de 200 m3 de douglas des parcelles 6,7 et 13 et pour l'assistance technique sur le projet de la future halle communale d'un montant de 1 170 € HT 1 400 € TTC
DONNE DELEGATION au Maire pour la signature de ce devis

*** HALLE COMMUNALE ABATTAGE-DEBARDAGE DOUGLAS :**

le conseil,

ACCEPTTE l'offre de la SARL André LALEEVE pour l'abattage et le débardage des douglas des parcelles 6,7 et 13 nécessaires au projet de la future halle communale pour un montant de 17 € HT/m3.

***TARIF DENEIGEMENT :**

le conseil,

Afin de soulager l'employé communal chargé du déneigement en cas de chutes de neige importantes DECIDE de faire appel à Mr François GEORGES agriculteur de la commune possédant le matériel adapté pour effectuer en renfort le déneigement des secteurs définis

Tarif horaire fixé à 52 € TTC (identique à celui de l'an passé)

*** FOURNITURE ET POSE PORTES DE GARAGE :**

le conseil,

RETIENT le devis de Daniel COLIN SASU LE BOIS A CŒUR de Granges sur Vologne pour le remplacement de la porte de garage sous la Maire pour un montant de 3 845 € HT - 4 114.15 € TTC

*** ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION "PREVOYANCE" DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES :**

le conseil,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance "Maintien de Salaire" organisée par le Centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans à compter du 01 01 2014

FIXE à 4 € par agent et par mois, quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière de la collectivité au risque "Prévoyance" susmentionnée. La garantie de base étant composée de la couverture INCAPACITE et INVALIDITE. Le reste de la couverture étant laissée au choix de chaque agent. Cette participation sera versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur. Le régime indemnitaire dans l'assiette de cotisation versée par chaque agent adhérent n'est pas retenu.

AUTORISE le maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

*** AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE REPORT DECISION ADHESION :**

le conseil,

DECIDE de reporter la prise de décision sur l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale initiée par le Département suite à la non reconduction de l'ATESAT pour 2014

*** ECHANGE COMMUNE /BERNARDIN :**

le conseil,

DECIDE l'échange de la parcelle C 69 (VC 54 - chemin de la cure) appartenant à la commune avec les parcelles C 426 et C 427 appartenant à Mr BERNARDIN Patrick

CONFIE le bornage à Cabinet DEMANGE de REMIREMONT et la rédaction de l'acte notarié à SCP Michel MARION de Remiremont

Les frais correspondants sont répartis à part égales entre la commune et le propriétaire.

***TARIFS ALSH MERCREDI ET PETITES VACANCES :**

Le conseil,

A FIXE le prix des cartes de garderie pour l'accueil périscolaire des mercredis et petites vacances (5 jours)

ALSH mercredi

- Quotient familial de 0 € à 5850 € : 7.86 €/jour
- Quotient familial de 5850 € à 15350 € 9.00 €/jour
- Quotient familial supérieur à 15351 € 10.02 €/jour

ALSH petites vacances

- Quotient familial de 0 € à 5850 € : 39.30 €/semaine
- Quotient familial de 5850 € à 15350 € 45.00 €/semaine
- Quotient familial supérieur à 15351 € 50.10 €/semaine

***REMISE GRACIEUSE:**

Le conseil,

ACCORDE une remise gracieuse pour Mme CHARTON Marie-Line d'un montant de 486,69 € correspondant à un trop perçu de salaire - art 6718 - annulant ainsi le titre 184 du bordereau 26 de l'année 2012 établi à son encontre.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2013 à 20 H 30

*** LOCATION LOGEMENT 13 ROUTE DES CASCADES F3 (N°2) :**

le conseil,

DECIDE de louer le logement F3-2ème étage sis 13, route des Cascades (N°2) à Monsieur MOREL Jean Louis pour un montant de 277,57 € par mois à compter du 01 12 2013

Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE

Le conseil autorise le Maire à signer le bail et le règlement général de location des logements. Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.

***TRAVAUX LOGEMENTS PORTES LOGEMENT :**

Le conseil,

DECIDE le remplacement des deux portes d'entrée des logements situés au 1er étage du 55 route des Cascades
RETIENT le devis de l'entreprise COLIN "SASU LE BOIS A COEUR" de Granges sur Vologne pour un montant de 1 534,38 € TTC

***FORMATION BAFI MURIELLE VIARD :**

Le conseil,

APPROUVE à l'unanimité des présents le financement du stage BAFI au profit de Mme Murielle VIARD en demi pension du 01 au 08 mars 2014 pour un coût de 415 €

Une demande de subvention sera déposée auprès de la CAF des Vosges

*** HALLE POLYVALENTE EN BOIS LOCAL DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL :**

Le conseil,

A DECIDE la construction d'une halle polyvalente en bois local pour un montant de 300 000 € HT
SOLLICITE une subvention auprès du CONSEIL GENERAL au titre du Programme Bois Construction

*** HALLE POLYVALENTE SCIAGE-SECHAGE BOIS :**

Le conseil,

RETIENT le devis de la Scierie LAGARDE SARL de LA BAFFE pour le sciage et le séchage des bois destinés à la construction de halle couverte sciage : 60 € HT - séchage : 42 € HT
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** HALLE POLYVALENTE TRANSPORT BOIS :**

le conseil,

RETIENT le devis l'entreprise LAPORTE de Vaudéville pour le transport des bois douglas (environ 160/170m3) à hauteur de 7.50 € le m3
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** HALLE POLYVALENTE MISSION FONDASOL :**

Le conseil,

RETIENT FONDASOL- Agence de Nancy- pour l'étude géotechnique d'un montant de 2 356 € HT - 2 817.78 € TTC
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** HALLE POLYVALENTE COORDINATION SPS :**

Le conseil,

Après ouverture des offres RETIENT DEKRA 10 rue de Saulnois 54520 LAXOU pour une mission de coordination SPS dans le cadre la construction de la halle polyvalente pour un montant de 1 332 € HT-1 593.07 € TTC
AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant.
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** HALLE POLYVALENTE MAITRISE D'ŒUVRE AVENANTS N°1 et N°2 :**

Le conseil

AUTORISE le maire à signer l'avenant N°1 et l'avenant N°2 au contrat de maîtrise d'œuvre HABA intégrant la mission EXE : études d'exécution et la mission - 7 000 € HT- 8 372 € TTC et la mission OPC : Ordonnancement Pilotage Coordination - 4 000 € HT - 4 784 € TTC
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013

*** PROPOSITION PERIMETRE SCOT:**

le conseil,

APPROUVE le projet de périmètre d'étude structurant un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Massif des Vosges, conformément à la liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale annexée à la présente délibération ;
APPROUVE la création de 4 schémas de secteurs et leur mode de gouvernance ;
FORMULE le vœu d'être rattaché au secteur des Hautes Vosges ;
SOUMET la proposition de périmètre à l'ensemble des membres ;
AUTORISE le maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Il y a trente ans....

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 1983 à 20 H 30

Le Maire : Claude GUYOT

Les Adjointes : Thérèse BABEL et Jean Marie BARADEL

Les Conseillers : Catherine BIZOT, Jacqueline CLEMENT, Bernard CUNIN, Gérard CUNIN, Pierre FREMIOT, André LALEVEE, Philippe RENAULD

* AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE :

Le projet modifié tenant compte des divers souhaits a été présenté par M. ANDREUX qui apporta sur le terrain toutes les données nécessaires à une bonne compréhension. Il a été décidé que le projet serait chiffré avant une décision finale du Conseil qui est favorable à l'étalement des travaux sur une période de deux années en accordant une priorité sur la cour de l'école et l'accès, l'environnement étant réalisé à la suite. Un dossier de demande de subvention sera constitué compte tenu de l'importance du projet.

* BOIS DE CHAUFFAGE DANS LES PARCELLES COMMUNALES :

Le conseil,

A attribué diverses passées communales afin de satisfaire toutes les demandes des habitants de Tendon. Le bois sera payé 40 F le stère, avec franchise pour les travaux de nettoyage, l'opération étant soumise au contrôle des Eaux et Forêts.

*BOIS DE L'HOSPICE :

Le conseil,

Sur la commune de Xamontarupt, l'Hospice est propriétaire de 7 Ha de bois ; le Conseil décide de lancer un appel d'offre pour la location de chasse

*POMPIERS :

Le conseil,

DECIDE d'engager deux pompiers supplémentaires afin de porter l'effectif à 14 membres

*DERATISATION :

Le conseil,

La commune entreprend une campagne de dératisation. Chacun des habitants de Tendon est invité à retirer chez M. Raymond POIROT, employé municipal, les sachets de raticide qui sont mis gratuitement à la disposition de tous.

***SUBVENTIONS :**

Le conseil,

VOTE sur le Budget Primitif 1984 :

200 F de subvention pour l'USEP – 100 F de subvention pour l'Association de l'enfance inadaptée – 100 F pour l'Association des Maladies respiratoires – 100 F pour l'Association des Paralysés de France

***DENEIGEMENT :**

Le conseil,

DONNE délégation de pouvoir à M. Jean Marie BARADEL afin de coordonner les travaux de déneigement, crassage et toutes opérations se rapportant aux difficultés de circulation sur les voies communales dues aux rigueurs de l'hiver. Un arrêté sera pris en ce sens.



REMISE DES CLES DU NOUVEAU VEHICULE

L'ETAT CIVIL EN 2013

XXXXXXXXXXXXXXXX

⇒ **En 2013, le village a pu saluer l'arrivée de 2 nouveaux Todas :**

- Marius MOUHAT, le 17 Janvier
- Hayden DEMANGEON, le 25 Février

⇒ **Ils se sont mariés dans notre commune :**

- Ingrid SINGER et David BEGEL, le 10 Août
- Virginie GOUBERNATOR et Dominique HOUOT, le 17 Août

⇒ **Ils nous ont quittés cette année :**

- Jacques COLNOT, le 19 Janvier
- André MASADE, le 12 Mars
- Pierre BEGEL, le 31 Mars



REMISE DES DICTIONNAIRES AUX FUTURS 6ème

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2012 validés en conseil

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2012	REALISE 2012	RAPPEL 2011
	718 114 €	362 339	324 455
Dont charges à caractère général	125 350 €	116 122	120 424
Dont charges de personnel	156 900 €	150 029	148 284
Dont autres charges de gestion	58 338 €	55 010	52 577
Dont charges financières	9 000 €	8 432	3 171
Dont charges exceptionnelles	1 500 €	0	0
Dont virement à l'investissement	332 831 €		

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2012	REALISE 2012	RAPPEL 2011
	718 114 €	623 833	498 230
Dont produits de services	31 200 €	32 976	30 428
Dont impôts et taxes	144 013 €	153 921	122 038
Dont dotations et participations	180 721 €	248 818	214 163
Dont revenus immeubles	21 000 €	21 836	20 559
Dont virement budget forêt	150 000 €	150 000	100 000
Dont produits exceptionnels	1 800 €	7 395	3 184
Dont produits financiers	1 000 €	2 766	1 423
Dont résultat reporté	189 381 €		

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

261 494 **173 775**

Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent de 261 494 € (contre + 173 775 € en 2011), ce qui progresse sensiblement si on neutralise les 150 000 € provenant du budget forêt en recettes. La progression de certaines dotations par rapport aux prévisions (Dotation Solidarité Rurale, Fonds de compensation de la Taxe professionnelle) et la gestion des charges à caractère général ont permis de consolider les résultats dégagés et consacrer les excédents aux investissements en cours.

La masse salariale évolue toujours un peu du fait de l'ancienneté des titulaires et de la progression horaire de certains postes sur les activités périscolaires, 2013 amenant également des besoins horaires en hausse.

SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2012	RAPPEL 2011
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	594 951 €	499 889
Dont dépenses équipement	553 663 €	470 868 €
Dont remboursement emprunt (capital)	41 285 €	28 356 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	482 274 €	586 437 €
Dont Subventions d'investissement	188 001 €	141 141 €
Dont dotations -fonds divers	208 729 €	266 897 €
Dont réalisation emprunts		150 000 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 112 677 €	+ 86 548 €

Commentaires :

L'essentiel des dépenses a été consacré au bâtiment périscolaire (construction et équipement intérieur) avec une forte avance de TVA qui sera récupérée en 2013 dans le cadre du Fonds de Compensation TVA. Une dépense en voirie a été opérée concernant le règlement des travaux de 2011. L'emprunt du bâtiment avait été débloqué fin 2011, l'excédent de recettes constaté en 2011 en investissements ayant donc servi sur l'exercice 2012.

BUDGET COMMUNAL 2013

Le budget 2013 a été construit comme une année de transition avec un fonctionnement bien établi et globalement reconduit sur ses postes principaux et un investissement soldant des travaux de 2012 et amenant de nouvelles dépenses sur des projets ponctuels ou plus importants.

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	525 350 €	(2012) 718 114 €
Dont charges à caractère général	115 550 €	125 350 €
Dont charges de personnel	164 550 €	156 900 €
Dont autres charges de gestion	59 150 €	58 338 €
Dont charges financières	7 115 €	9 000 €
Dont charges exceptionnelles	1 000 €	1 500 €
Dont virement à l'investissement	139 743 €	332 831 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	525 350 €	(2012) 718 114 €
Dont produits de services	28 700 €	31 200 €
Dont impôts et taxes	150 500 €	144 013 €
Dont dotations et participations	196 700 €	180 721 €
Dont revenus immeubles	18 000 €	21 000 €
Dont virement budget forêt	50 000 €	150 000 €
Dont autres produits de gestion	1 900 €	1 800 €
Dont résultat reporté	79 550 €	189 381 €

Le budget est équilibré à 525 350 €. Le prélèvement de 50 000 € sur le budget forêt est prévu pour assurer le financement d'investissements sans recours à l'emprunt. La masse salariale progresse selon les évolutions d'échelon et les besoins du périscolaire qui va mettre en place des mercredis et des petites vacances en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Les dotations diverses étaient connues de façon plus précises au moment de l'établissement du budget et les impôts collectés bruts subissent toujours un reversement au titre du FNGIR de l'ordre de 30 000 € comptés en dépenses.

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	559 068 €	(2012) 578 752 €
Dont silo à sel et stockage matériel		30 200 €
Dont travaux RD11 solde		110 190 €
Dont travaux périscolaire + mobilier	11 500 €	265 000 €
Dont travaux voirie	115 500 €	174 560 €
Dont études (PLU,...)	4 500 €	11 700 €
Dont salle de classe		25 000 €
Dont remboursement emprunt (capital)	43 200 €	40 462 €
Dont Halle + toitures bâtiments	180 000 €	
Dont matériel transport	9 000 €	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	559 068 €	(2012) 578 752 €
Dont Subventions d'investissement	218 521 €	47 000 €
Dont emprunt CT TVA et subventions	120 000 €	135 000 €
Dont FCTVA	80 804 €	55 000 €
Dont virement section fonctionnement	139 743 €	332 831 €

Commentaires :

La halle polyvalente fait partie des projets financés en 2013 et le prêt de 120 000 € correspond à cet investissement. Les premières factures d'étude et de maîtrise d'œuvre ont seulement été réglées en fin d'exercice. L'achat du véhicule utilitaire à parts égales avec le syndicat des Eaux a été programmé. Le programme voirie comprend les travaux non réalisés en 2012 et les abords du bâtiment communal au 55 Rte des Cascades. Le fonds de compensation TVA atteint un niveau important de 80 804 € du fait des importantes dépenses d'investissement de 2012.

LA FORET COMMUNALE

Le marché du bois a permis de vendre toutes les coupes programmées avec des prix intéressants voire surprenants pour certains lots dont l'estimation était sensiblement moins élevée. Les coupes martelées respectent le plan d'aménagement forestier qui court jusqu'en 2019 sans modifier le rythme prévu d'exploitation.

La fourniture aux habitants des lots de chauffage permet d'exploiter 200 à 250 stères de bois chaque année et répondre à une demande de personnes qui s'organisent pour façonner leur lot tiré au sort en s'entraidant autant que possible. Les parcelles retenues pour cette exploitation sont le moins accidentées possible pour travailler en sécurité maximale.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

	REALISE 2012	REALISE 2011
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	166 355 €	112 910 €
Dont charges à caractère général	15 173 €	12 552
Dont virement budget général	150 000 €	100 000
Dont charges financières	270 €	356
Dont virement à l'investissement	0 €	0
TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	165 495 €	91 394 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 860 €	- 21 516 €

Le compte administratif 2012 est quasiment à l'équilibre du fait des ventes de bois et de la perception de la subvention Life+ concernant le Grand Tétras. Le prélèvement pour investissement à été fait à hauteur de 150 000 € sans grever le budget.

BUDGET FORET 2013

		Rappel 2012
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	124 151 €	202 037
Dont charges à caractère général	29 250 €	16 300
Dont virement budget général	50 000 €	150 000
Dont charges financières	215 €	305
Dont virement à l'investissement	44 686 €	35 432
TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	387 885 €	463 334
Dont produits de services et dotation	39 600 €	125 500
Dont résultats reportés	348 285 €	370 515

Le budget 2013 prévoit des ventes à la baisse avec des petits volumes à commercialiser sur cet exercice. Le prélèvement de 50 000 € correspond au démarrage de l'investissement sur la halle en bois, ce qui concerne toujours l'activité forêt et la valorisation de ces produits en filière courte. Les frais financiers se réduisent, tous les investissements en nouvelles forêts se faisant en autofinancement dont plusieurs à acquérir en 2013 pour 25 000 € environ. Enfin, on notera le bon niveau des résultats antérieurs reportés qui constituent une réserve de financement indéniable et évoluant assez peu dans le temps.

L'ECOLE ET LES SERVICES PERISCOLAIRES

L'année 2013 a vu la poursuite des projets annoncés dans le bulletin précédent.

PERISCOLAIRE

Après l'ouverture du bâtiment à l'accueil périscolaire en 2012, la cantine a été installée dans le nouveau bâtiment en novembre 2012, avec 45 places et un office permettant le service des repas en liaison chaude.

L'équipe est composée de Chantal HOLLARD (responsable), Murielle VIARD et Carole DUBY.

Un règlement intérieur de la cantine et la garderie a été réalisé et remis aux enfants, aux parents et aux membres de l'équipe d'encadrement.

Le projet pédagogique pour cette année 2013/2014 s'organise ainsi :

Les activités sont proposées en fonction des jours de la semaine, le matin et le soir :

Lundi : théâtre, les enfants jouent de petites scénettes, tirées de livres de petites histoires pressées, un conte de Noël, théâtre qui se joue lors de la fête de Noël.

Mardi : chant, les enfants choisissent eux-mêmes leurs « tubes ». Il y a une représentation à la fête de la musique.

Jeudi : danse, il est proposé aux enfants deux ou trois danses country, « pas » de danse assez simple, il y a une représentation à la fête de la musique également.

Vendredi : divers (thème proposé par les enfants).

Un des objectifs de notre centre d'accueil est de développer les notions artistiques, inventives, créatives chez l'enfant. Essayer, oser, s'exprimer devant des spectateurs, par le biais de danses, jeux de rôle, chants, peintures etc...

L'enfant se découvre artiste et acteur.

L'animatrice propose 1 heure pour ces activités, temps nécessaire pour préparer un rôle, par exemple, trouver ou fabriquer un décor, un déguisement, apprendre un pas de danse, apprendre le rythme, ou un chant.

Les inscriptions dans chaque groupe se font en début d'année, avec la possibilité de changer. Temps : **30** minutes environ. Des spectacles sont ensuite faits aux périodes de Noël, à Pâques, à la fête de la musique ou en fin d'année.

D'autre part, sont proposées librement des activités surveillées par l'animatrice : les jeux de société, jeux de construction, coloriages, lecture, jeux d'extérieur ou récréation toute simple, où l'enfant est libre de faire ce qu'il veut. A la fin des 30 minutes les deux animatrices sont disponibles pour les jeux.

Un atelier peinture sera remis en route : le but est de peindre d'autres panneaux pour le stand de la fête du pain du village, le thème sera « des jeux d'enfants devant un champ de blé ».

A chaque saison et à chaque fête, il y a une activité en rapport avec le moment. Les enfants repartent à la maison avec quelque chose qui a été fabriqué de leurs mains.

Une fois par mois, le mardi, il y a un goûter spécial : salade de fruit, crêpes, gaufres etc...

Une enquête a été réalisée durant l'année scolaire dernière auprès des familles afin d'évaluer les besoins d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). A la suite, quelques mercredis récréatifs et deux semaines de vacances en juillet et août 2013 ont été proposés aux enfants fréquentant l'école de Tendon.

Un agrément a été obtenu auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) concernant ces accueils, qui contrôlent et valident les locaux, les qualifications de l'équipe, le projet éducatif et pédagogique et le règlement intérieur.

Pour chaque mercredi et semaine de vacances, un projet pédagogique est construit par l'équipe autour d'un thème particulier et d'activités spécifiques.

L'équipe est composée de Marie RUBBEN (responsable), Carole DUBY et Murielle VIARD. L'expérimentation se poursuit sur cette année scolaire 2013/2014 avec un mercredi récréatif par mois et cinq semaines sur les vacances scolaires.

Ce nouvel essai permettra d'ajuster le service au mieux en fonction de la fréquentation.

Une grande reconnaissance à l'équipe d'encadrement cantine et garderie pour sa conscience professionnelle et son implication, attestée également par les organismes pourvoyeurs d'agrément.

ECOLE

Pour l'année 2013/2014, l'effectif est de 72 élèves : 20 maternelles, 10 CP, 7 CE1, 9 CE2, 13 CM1, 13 CM2.

Les élèves sont répartis en 4 classes pour cette année encore.

Le projet pédagogique porte sur les arts vivants (théâtre, musique), avec des spectacles, rencontres avec des artistes et visites du théâtre d'Epinal.

Il est à noter également le voyage scolaire du mois de mars dernier, auquel ont pu participer 32 enfants.

Un autre grand chantier réside dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'année 2013 a permis de collecter les informations et règlementations sur cette réforme ; la commission scolaire et périscolaire a été mobilisée pour mener la réflexion. Elle est composée de membres du conseil municipal, d'habitants de la commune. L'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves ont été associés. Après un premier sondage réalisé en juin 2013, ces derniers ont proposé une nouvelle enquête aux familles afin de recueillir leurs avis et remarques (39 familles ont répondu sur 52).

Ainsi, la proposition d'aménagement des rythmes est de placer la demi-journée supplémentaire le mercredi matin (23 familles ont exprimé ce souhait contre 9 pour le samedi). Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pourraient être placés de 15h à 16h30 le mardi ou le jeudi, avec interventions extérieures sur des thématiques particulières selon un calendrier à définir.

Les horaires des autres jours pourraient être de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Dans un souci d'harmonisation avec les communes environnantes, le conseil et les parents d'élèves restent en veille quant aux décisions prises par d'autres communes.

Une évaluation des besoins en accueil périscolaire du mercredi après-midi sera réalisée en 2014, afin d'envisager ou non ce service.

Cette proposition reste à déposer auprès de l'Inspection Académique pour validation.

Les représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2013/2014 sont : Mme BOTTERILL, Mme FLEUROT, Mme LHOTE, Mme ALLAIN (titulaires), et Mr LALLEMANT, Mme HEILMANN (suppléants).

LES SERVICES A LA POPULATION

A compter du 1^o Janvier 2014, une partie des services deviennent communautaires, proposés et gérés par la Communauté de Communes à laquelle Tendon est rattachée : CC de Gérardmer, Monts et Vallées.

Il s'agit notamment du **Portage de repas à domicile**.

Celui-ci était assuré jusqu'en 2013 par l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) d'Eloyes, que nous remercions pour son professionnalisme et la qualité du service rendu dans toutes les conditions. Le partenariat établi depuis 2010 a permis à plusieurs personnes du village de rester à leur domicile malgré la perte d'autonomie sur la confection des repas.

Les modalités du Portage de repas sont à présent les suivantes :

DESTINATAIRES	Ce service pourra s'adresser à : -personnes de plus de 60 ans -personnes handicapées -personnes accidentées	L'INSCRIPTION AU SERVICE SE FAIT EN MAIRIE 03 29 66 66 01
RYTHME	-Possibilité d'un repas du lundi au samedi -Livraison la veille pour le dimanche et les jours fériés -Livraison adaptable : pour une courte période OU toute l'année OU selon un rythme personnalisé	
LIVRAISON	-Les repas sont livrés froids et sont à réchauffer par vos soins	
COMPOSITION DU MENU	1 potage 1 entrée 1 plat (viande ou poisson, légumes et féculents) 1 fromage 1 dessert pain -Prise en compte des régimes particuliers sur présentation d'un certificat médical (diabète, sans sel, repas haché ...) -Les repas sont préparés par le service cuisine du Centre Hospitalier de Gérardmer	
RESERVATION	La commande ou l'annulation des repas se font 48 H à l'avance au maximum.	Réservation à la communauté de communes 03 29 27 29 04 contact@cclhr.fr
TARIF	-De 6,5 à 11 euros par repas -Facturation en fonction des ressources -La facturation est mensuelle en fonction du nombre de repas commandés. -Les factures sont à payées à la Trésorerie de GERARDMER -Il est possible de souscrire au prélèvement automatique -Le CCAS de TENDON verse une aide aux utilisateurs	Renseignements en mairie pour l'aide CCAS
AIDES POSSIBLES	-Réduction d'impôt de 50% des frais de livraison -Si vous êtes bénéficiaire de l'APA, le transport peut être pris en charge -Si vous avez une carte d'Ancien Combattant, vous pouvez obtenir une prise en charge d'environ 0,50 E -Certains régimes spéciaux apportent une participation -Chèques CESU	⇒ Renseignez-vous auprès de ces organismes
SI VOUS ETES INTERESSES MERCI DE CONTACTER LA MAIRIE DE TENDON		

Les autres services proposés par la commune restent d'actualité :

SERVICES PROPOSES	CONTACTS
ECOLE PRIMAIRE	Mme BRASSEUR, Directrice 03.29.66.66.02
GARDERIE PERISCOLAIRE MERCREDIS RECREATIFS ALSH VACANCES SCOLAIRES	Marie-France RUBBEN et MAIRIE 03.29.36.17.21
CANTINE	Chantal HOLLARD et MAIRIE 03.29.36.17.21
BIBLIOTHEQUE <u>Ouverture tous les samedis de 10H à 11H Sauf</u> <u>vacances scolaires</u> Réflexion sur les locaux en cours	Chantal HOLLARD/MAIRIE 03.29.66.66.01
TRANSPORT A LA DEMANDE <i>Un réseau de bénévoles propose de transporter les aînés du village pour leurs rendez-vous ou petites courses</i>	MAIRIE 03.29.66.66.01
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) <i>Soutien aux situations d'urgence Aide aux démarches administratives Aide aux équipements liés au handicap Accueil des nouvelles naissances Visites et aides aux aînés</i>	MAIRIE 03.29.66.66.01
AIDE A DOMICILE <i>2 associations interviennent sur la commune ADMR, ADAVIE</i>	
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (participation du CCAS au financement des repas) <i>Possibilité de livraison de repas à domicile par la Communauté de Communes</i>	MAIRIE 03.29.66.66.01 OU CC 03.29.27.29.04
AIDE A LA MISE EN PLACE DE LA TELEASSISTANCE <i>Mise en relation avec les prestataires Aide aux démarches administratives</i>	MAIRIE 03.29.66.66.01
ACTIVITES DE LOISIRS ET MANIFESTATIONS <i>Un programme d'activités et de manifestations proposé par les associations, noté en fin de ce bulletin</i>	VOIR ASSOCIATIONS
ACCES AUX SERVICES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
SERVICE AUX ASSISTANTS MATERNELS <i>-Convention avec le RAM de Remiremont : tous les parents et Assistants maternels peuvent bénéficier des informations, conseils, aide administratives et activités d'éveil et d'animation -Abonnement des assistantes maternelles de la commune à la ludothèque d'Epinal -Mise à disposition par la commune de matériel éducatif (emprunt en mairie)</i>	MAIRIE 03.29.66.66.01

LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS

Le quotidien du CPI reste la couverture du risque sur toutes les communes d'intervention à savoir Tendon, Faucompierre, Xamontarupt, Laveline du Houx et St Jean du Marché. Un renfort avec le fourgon incendie reste toujours possible au-delà de ce secteur.

Les déclenchements se font avec des sonneries de bip déclenchés informatiquement du centre de traitements des appels (CTA) basé à Golbey qui réceptionne les appels 18 ou 112. En journée, tous les bips sont déclenchés car il est compliqué de constituer des équipes d'astreinte sachant que les personnels sont au travail à l'extérieur de la commune. En soirée, la nuit et les dimanches, deux équipes d'astreinte sont constituées en alternance une semaine sur deux et ce sont donc les bips concernés qui sonnent et assurent un départ sur toutes les interventions.

Côté formation, 2 permis poids lourd ont été obtenus par les 1ères classe Dominique PIERRE et Vincent MOUHAT, ce qui porte à 8, l'équipe de conducteurs pour le Fourgon Incendie. Laure CLEMENT et Sébastien LOMBARD ont poursuivi leurs formations en secourisme suite à leur intégration récente dans le Centre. Par ailleurs, tous les autres personnels suivent annuellement une session de recyclage en secourisme et des maintiens d'acquis en technique incendie et technique de sécurisation en progression sur les toits. D'autres manœuvres sont également organisées avec les Centres voisins (Le Tholy en 2013) ou sur un thème spécifique (Evacuation à l'Ecole de Faucompierre)

On notera également la promotion au grade de Caporal de Benoît AUBERT, Pascal ROBERT et Denis FLEURENCE, le chef de Centre s'étant vu remettre les galons de Sergent, promu au rang de sous-officier.

En 2013, le CPI a traité une quarantaine d'interventions avec toujours une majeure partie de secours à personnes, quelques opérations diverses et des feux concernant essentiellement des feux de cheminées et quelques feux de broussailles.

Enfin les JSP de Tendon sont représentés sur la section de Bruyères avec Victor GREMILLET, Antoine VIARD et Tésa VIARD. Cassandre AUBERT, Lucien BABEL et Lucas VALENTIN ont réussi leur Brevet de JSP en septembre 2013 et sont venus renforcer les effectifs du CPI ; ils ont déjà les compétences en incendie et ont démarré les formations complémentaires en incendie et secourisme, ce qui va se prolonger en 2014.

Le Caporal Chef Claude TOURNIER, qui avait prolongé son engagement a fait valoir ses droits à la retraite en fin 2013 mais nous pouvons compter sur lieu pour les activités de l'Amicale et le félicitons pour sa carrière de volontaire accomplie. Denis FLEURENCE et Gilles BALLAND viennent également de prolonger leur engagement ; qu'ils en soient remerciés.

Le cross départemental, organisé à Xertigny en octobre 2013 a vu 7 participants de Tendon s'aligner au départ. Pascal ROBERT a obtenu sa sélection pour le cross national à Caen en mars 2014.

Le Centre des Sapeurs Pompiers de Tendon reste engagé et dynamique et l'équipe en place reste bien sûr à disposition de la population locale pour tous types de demandes ou renseignements concernant la prévention des risques ou l'organisation des secours.

**N'hésitez pas à contacter un pompier de l'équipe de Tendon
ou appelez le Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DES COMMUNES DE FAUCOMPIERRE – TENDON - XAMONTARUPT

Après 5 ans de formalités administratives : hydrogéologue, achat de terrain aux Levés Hauts, servitude notariée à la Heunotte, coupe de bois, pose de bornes, enquête publique, arrêté préfectoral, choix du bureau d'études, choix des entreprises, les travaux ont débuté au mois de juin à la Heunotte : mise à niveau du terrain, évacuation des terres (2000 m³), pose de grillage rigide (450 m).

Au captage des Levés Hauts : débroussaillage et dessouchage de la parcelle, dépose de tous les anciens captages réalisés en 1926 entièrement à la main par les anciens de Tendon.

Remise à neuf des deux captages avec pose de chambre d'un diamètre de 1200 millimètres équipés d'échelle de sécurité et de capot en fonte articulé avec verrouillage de sécurité.

Pose d'une chambre de réunion avec double sécurité anti-pollution.

Pose de trois chambres de frein avec sécurité entre les Levés Hauts et le réservoir de La Pelouse à Tendon.

Pose de grillage pour protection du site : 320 m.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Hidr'eau Services de Fraize et l'entreprise Baradel Paysage pour la partie grillage. Les travaux ont duré 2 mois.

Le coût des travaux de rénovation et de protection est de 184 796,77 euros, subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau, et à 33% par le Conseil Général.

Le coût total des travaux (achat de terrain, frais de notaire, bureau d'études) est de 221 245,48 euros.

Le captage de La Heunotte a un débit de 420 litres/min, soit 600 m³/jour pour une consommation de 90 m³/jour.

Le captage des Levés Haut a un débit après travaux de 320 litres/min, soit 400 m³/jour pour une consommation de 70 m³/jour.

L'amélioration après travaux est de 30% du débit.

L'inauguration de ces travaux de rénovation des captages a eu lieu le 23 Novembre 2013 en présence de : Monsieur le Sénateur Jackie PIERRE en remplacement de Mr Christian PONCELET (excusé), Mr le Député François VANNSON, et de son suppléant Mr Patrick LAGARDE (maire de Cleurie), Mr Gérard CLEMENT (maire de Tendon), des maires des communes voisines, du Président et des délégués du syndicat, Mr DEMANGE responsable du bureau d'études, Mrs BARADEL et SALVADOR responsables des entreprises.

Le syndicat compte 500 abonnés : 250 à Tendon, 150 à Faucompierre, 100 à Xamontarupt.

Le Président et les délégués des trois communes vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Le Président, Monsieur Hubert VILLAUME



LES CAPTAGES DES LEVES HAUTS



INAUGURATION DES TRAVAUX DE CAPTAGES

La Commission Syndicale des Biens Indivis (CSBI).

La CSBI, qui gère les biens communs aux deux communes de TENDON et FAUCOMPIERRE et qui comprend le cimetière, l'église et le presbytère, vous souhaite une excellente année 2013 et vous présente ci-dessous un point sur les projets et réflexions en cours.

1 – Eglise :

Il va devenir urgent de se pencher sur le problème du chauffage de l'édifice, l'équipement actuel étant obsolète. Le choix d'un nouveau système devra tenir compte de plusieurs facteurs, comme par exemple son impact environnemental, son influence sur la conservation et le comportement de l'orgue, son rapport coût/efficacité et, comme dans tous les gros dossiers, son financement qui en sera un point clé important.

2 – Orgue :

L'instrument qui bénéficie d'un contrat annuel d'entretien, a subi une première visite au début du mois de Décembre. Un dépoussiérage et quelques réglages ont été effectués par le facteur d'orgue, mais la température trop basse à cette période n'a pas permis de réaliser une harmonisation complète de l'instrument. Rendez-vous est pris pour le début de l'été à venir afin d'effectuer cette harmonisation dans des conditions optimales.

Au point de vue « artistique », nous souhaitons mettre cet instrument à disposition d'un organiste (même relativement débutant) afin qu'il « vive » dans l'optique d'une utilisation complémentaire par rapport à la seule utilisation liturgique qui en est faite à l'heure actuelle.

Précisons également que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'aide à la restauration de l'instrument par les dons des particuliers est toujours ouverte et qu'elle donne droit à déduction fiscale à hauteur de 66% du don pour les particuliers. Cette souscription a actuellement atteint 3700 € en 32 dons soit environ 8,5% du coût total de l'opération. Un petit effort supplémentaire de générosité soulagerait d'autant le budget de la commission pour la réalisation des autres projets en cours, et la communauté vous en serait reconnaissante.

3 – Cimetière :

L'extension pour la création d'un véritable espace cinéraire est en début de réalisation. Le périmètre est délimité. Le tracé des allées et du « jardin du souvenir » est arrêté, le décaissage est en cours. Au printemps la mise en place de la haie de clôture sera envisagée sous l'égide d'un pépiniériste (demandes de devis en cours). Ensuite il sera procédé en accord avec leurs propriétaires, au déplacement des concessions qui se trouvent actuellement sur le côté gauche de l'église.

Rappelons que conformément à la loi de Décembre 2008, le « jardin du souvenir », est l'endroit de l'espace cinéraire dans lequel les cendres du défunt doivent être dispersées lorsque celui-ci n'a pas souhaité que l'urne soit mise en terre ni que ses cendres soit dispersées dans la nature. Toutes les informations légales concernant les procédures et pratiques funéraires peuvent être consultées en Mairie.

La fin de l'année 2013 a aussi été le départ de la procédure de renouvellement d'une centaine de concessions trentenaires qui avaient été mises à jour sous le mandat de Mr GUYOT en 1984. Des panneaux ont également été placés devant certaines sépultures pour lesquelles la commission manque d'informations précises.

4- Presbytère :

Une réflexion a débuté sur l'avenir de ce bâtiment qu'il est envisagé de sortir des biens indivis compte tenu de la fin de son utilisation à caractère paroissial. Diverses utilisations sont naturellement envisageables et toutes nécessiteront encore une fois un gros investissement quelle que soit la destination future de l'ouvrage.....En attendant, la sauvegarde du bâtiment qui fait partie du patrimoine historique du village, passera sans doute par une réfection de la toiture afin d'en assurer la pérennité.

Du travail à long terme en perspective pour la commission.....

Le Président de CSBI

COMPOSTER, C'EST FACILE !

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas s'occuper soi-même de ses déchets de cuisine et de jardin en fabricant du compost ou en faisant du paillage ? Réduire le volume d'ordures ménagères et de déchets verts à traiter par la collectivité, enrichir la terre de ses plantations sans frais, protéger le sol du jardin... les avantages sont nombreux.

Produire un amendement naturel pour le jardin ou les plantes en pots, pailler ses plates-bandes ou ses arbustes n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Vous pouvez, à domicile, valoriser pratiquement tous les déchets organiques : épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazons, feuilles mortes, tailles de haies, etc. Ce sont vos plantations qui vont être ravies et elles vous en seront reconnaissantes !

Que faire de ses déchets de cuisine et de jardin ?

Composter et pailler sont les moyens à votre disposition pour utiliser ces déchets. Le compost provient de la transformation de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage.

À l'échelle collective, le compostage se pratique sur des plates-formes spécifiques, dans des conditions réglementées.

Le paillage, très simple à réaliser, est une solution idéale pour valoriser les déchets verts qui ne sont pas utilisés pour le compostage.

Le déroulement du compostage à domicile

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes (bactéries, champignons,...) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes, coléoptères,...). Les déchets perdent leur aspect d'origine et deviennent compost.

Ce produit va contribuer, dans le sol, à renforcer le stock d'humus. Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse. Mais on ne peut pas garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. Aussi, il faut éviter de composter des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graine car le compost pourrait alors permettre leur propagation.

Le paillage, la meilleure solution pour les déchets verts

En dehors des branches broyées et autres déchets verts carbonés (herbes et feuilles sèches...), indispensables pour bien composter les déchets de cuisine, les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse ou tailles broyées...) seront avantageusement utilisés en paillage, solution moins exigeante en manipulations que le compostage et tout aussi efficace pour fournir de l'humus et des substances nutritives. Vous pouvez pailler dans votre jardin, votre potager, votre verger : au pied des arbustes, sous les haies, entre les rangs du potager, au pied des rosiers et des massifs floraux...



Le paillage limite les herbes indésirables, le dessèchement du sol, limite les écarts de température, favorise la vie du sol. Comment pailler ? Il vous suffit d'étendre des couches de 5 cm environ (plus pour les feuilles mortes) au pied des plantes. Et c'est tout ! Plus besoin de vous en occuper, la nature fera le reste.

L'ART DE BIEN COMPOSTER

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples :

- mélanger les différentes catégories de déchets
- aérer les matières
- surveiller l'humidité



Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
Les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.

Les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Quelques déchets se dégradent plus difficilement

que les autres et demandent quelques précautions :

Les déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut mieux broyer avant; les graines de certaines plantes (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer.

La viande peut tout à fait être compostée pour autant qu'on la mette hors d'atteinte des animaux et qu'elle soit placée en petits morceaux au centre du tas.

Les coquillages et les coquilles d'œufs ne se décomposent pas. Mais leur usure apporte des éléments minéraux tandis que leur structure facilite l'aération.

Les déchets à ne pas composter

Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux ne se dégradent pas.

Il faut absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité. On évitera aussi le contenu des sacs d'aspirateur, les poussières étant principalement d'origine synthétique ; les bois de menuiseries et de charpente, car presque toujours traités chimiquement, vernis ou peints et les couches-culottes qui ne sont pas entièrement biodégradables. D'une façon générale, aucun produit chimique, huile de vidange, etc., ne doit être mélangé au compost. Nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les conteneurs adéquats de la déchèterie la plus proche.

Mélanger les déchets entre eux

L'art du mélange

On ne peut donc pas faire un vrai compostage avec une seule de ces catégories.

Pour faire un bon compostage il faut mélanger des catégories opposées :

les carbonés avec les azotés (Les déchets plutôt carbonés : tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc. -

Les déchets plutôt azotés: déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.), les humides avec les secs, les grossiers avec les fins.

Pour réaliser ces mélanges, vous pouvez soit brasser les déchets dès le départ, soit les disposer en couches minces alternées si c'est possible.

Aérer les matières

Au cours du compostage, les micro-organismes ont besoin d'oxygène.

Ils sont asphyxiés si l'air ne circule pas dans la masse en compostage et remplacés par d'autres produisant du méthane, puissant gaz à effet de serre, et des gaz malodorants.

Deux solutions sont à mettre en œuvre : intégrer dans le mélange en compostage des matières grossières qui permettent une aération passive permanente des déchets ; réaliser un brassage régulier.

Pas d'inquiétude, c'est facile : une fourche et quelques minutes suffisent !

Le brassage permet non seulement de décompacter le tas et de l'aérer, mais aussi d'assurer une transformation régulière.

POUR ALLER PLUS LOIN

Jardiner sans pesticides

Avec 13 millions de jardiniers amateurs (près de 60 % des ménages possèdent un jardin), la France se place au premier rang européen en termes de marché.

Environ la moitié des jardiniers amateurs utilise des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides ou désherbants, anti-nuisibles et fongicides destinés à la lutte contre

les champignons parasites). Sachez qu'il est, la plupart du temps, possible de se passer des pesticides. Retrouvez tous les conseils pour jardiner sans pesticides sur www.jardiner-autrement.fr

VOIR AUSSI

Guide de l'ADEME

« Réduire ses déchets et bien les jeter »

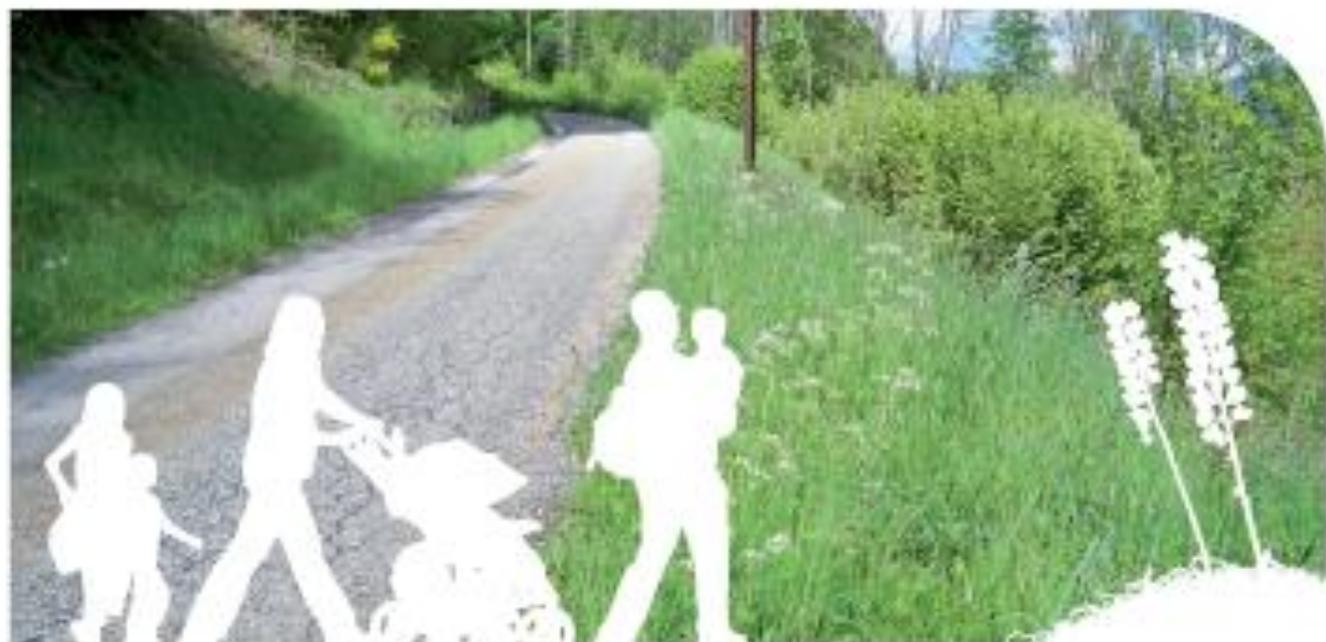
SUR INTERNET

www.ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

Pour l'environnement, bien sûr, mais aussi pour le budget de la commune, et par les temps qui courent, cet argument mérite d'être pris en considération... Le département des Vosges a déjà fait le choix pour les routes départementales, et nous nous en réjouissons. Mais imaginez-vous les milliers de kilomètres que représente le réseau des voies communales, des chemins ruraux, des routes forestières, dont les communes assurent l'entretien ? Certaines communes dont la commune de Tendon, ont déjà adopté cette bonne pratique, et ont aussi banni l'usage des pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts.

LE FAUCHAGE TARDIF DES BORDS DE ROUTE... SUITE



Les mentalités évoluent, mais trop lentement à notre goût ! Il y a urgence, car de nombreuses espèces animales et végétales sont menacées ; cette régression s'opère en silence, trop souvent dans l'indifférence générale. Dans le monde entier, l'érosion de la biodiversité est devenue une préoccupation majeure, car toutes les familles de la faune et de la flore s'appauvrissent de plus en plus vite. Faut-il se résigner ? Sûrement pas ! Même à l'échelon local, il existe des méthodes simples à appliquer, et qui néanmoins s'avèrent très efficaces pour préserver la flore et la petite faune de nos campagnes.

Le fauchage tardif des bords de route : un bon plan pour la nature

Le long des voies communales, dans les talus et les fossés, vivent de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines en forte régression (bourdons, abeilles mellifères et solitaires, nombreux papillons souvent menacés...) Faucher plus tard en saison offre bien des avantages ! Les plantes ont le temps d'atteindre leur maturité. En fleurissant, elles produisent du nectar et du pollen, nourritures vitales pour les insectes pollinisateurs.

La biodiversité végétale naturelle est préservée, car des dizaines d'espèces peuvent produire des graines. Les bords de routes se parent ainsi de multiples couleurs. Certains oiseaux (pouillot véloce, bruant [jaune...]) nichent à même le sol ou à très faible hauteur. Leurs nichées seront épargnées. Seront épargnés également les petits mammifères (hérissons, musaraignes...), les lézards, les ovets...

Avec un unique passage en automne cette méthode peut permettre de réaliser des économies non négligeables sur les coûts de fonctionnement et d'entretien du matériel.

Comment procéder pour aller plus loin encore dans le fauchage tardif des bords de route ?

Faucher les bords de routes, talus, fossés, tard dans la saison, c'est-à-dire pas avant début septembre.

Bien entendu, aux intersections et dans les vitrages, là où la visibilité pourrait être diminuée, le fauchage aura lieu comme avant. Il n'est pas recommandé de faucher les talus trop haut, surtout en l'absence de lignaux colonisateurs. On épargne ainsi certains sous-abrisseaux intéressants pour les insectes et la beauté des bords de routes (myrtille, aïrelle, callune...).

Il est inutile d'intervenir tous les ans le long des voies très peu fréquentées (petites routes de montagne ou forestières). Un fauchage automnal tous les deux ou trois ans suffit le plus souvent à contrarier l'installation des plantes ligneuses sur le bord de la voie. Cette méthode écologique et économique présente bien des avantages et tout le monde peut l'encourager.



grelinette

outil de jardinage à deux manches et trois à cinq dents, qui permet d'ameublir le sol sans retournement de la lame et apporte un confort de travail



Agissons à notre niveau, appliquons cette mesure toute simple et économique à notre pelouse et jardin.

En fait il s'agit de ne rien faire (ou presque) et de laisser un coin en "herbes folles". Le temps gagné en arrêtant de tondre sa pelouse (évidemment on peut toujours se réserver un espace tondue à sa convenance pour les pique-niques de la chaise longue ou des repas familiaux en extérieur) peut être passé à observer la vie dans ces zones précieuses de refuges qui seront ainsi préservées pour la faune et la flore. Au départ, ce coin de jardin ou de gazon peut être enrichi par des fleurs de prairie qui sont semées à partir de graines que l'on trouve dans le commerce ou encore de graines de plantes sauvages récoltées aux alentours.

La terre est travaillée sans retournement à la grelinotte* (ou une de ses cousines). Les graines sont semées à la volée et le plus souvent en automne (de nombreuses graines ont besoin d'une période de froid pour germer). Dans un gazon, on peut aussi profiter des endroits "pelés", des emplacements de taupinières, pour y implanter des fleurs sauvages, qui coloniseront petit à petit toute la surface libre et on peut aussi laisser le gazon, ni tondue, ni enrichi, qui redeviendra herbe ! Si vraiment la tentation est trop grande, un coup de tondeuse de temps en temps en été tracera des chemins bulsonniers lieu de promenade. Pour éviter la friche là aussi le fauchage (et non pas la tonte qui broie les plantes) tous les deux ou trois ans est suffisant.



RÉFÉRENCE

Jardin sauvage
collection Connaitre et Protéger la Nature
www.fcpi.org

Terminé le gazon brûlé par la sécheresse, finit les arrosages !
Quel plaisir de redécouvrir la vie qui s'installe dans notre jardin et sur les bords de routes...
MERCI à toutes les communes qui ont adopté le fauchage tardif !

LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

- *AUBERGE DE LA POIRIE* - Mr et Mme Pascal ROBERT
67, Route des Cascades 03.29.66.66.99
- *LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON
Chemin des Pschées 03.29.66.23.35

- *BROCANTE DES CASCADES* - 61, Route des Cascades 03.29.66.23.96.
- *LE BATACLAN* - 18, Route des Cascades 03.29.36.92.24.
- *GRENIER DU FOSSARD* - 25, Route des Cascades 03.29.66.20.05.

- *Christophe LEGAY - Chauffagiste* 3, Chemin des Ronds Champs 03.29.66.21.39
- *Michel RAUCY Plâtrerie* - 3, Chemin du Bois le Renard 03.29.66.37.02.
- *AFIPC* 17 Chemin des Ronds Champs 09.77.21.88.18

- *Le Relais Fermier* - 13, Route des Cascades 03.29.36.65.48.

- *Magali BABEL « L'Atelier du Faing Janel »* - 25, Chemin du Faing Janel 03.29.66.21.13.
- *Marie RUBBEN Artiste peintre* -

- *André et Cédric LALEVEE - Forestiers* - 9, Chemin des Pschées 03.29.66.33.07.
- *Gabriel POIROT « D'une branche à l'autre »* - 21 Rue de la Clé 06.27.03.07.11.

LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien* - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas* - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François* - 33, Chemin de la Bisoire
- CLAUDE Marie-José* - 1, La Bisoire
- CLEMENT Gérard* - 28, Chemin des Ronds Champs
- GEORGES Françoise* - 31, Chemin de la Moulure
- GUGGENBUHL Solange* - 19, Chemin du Faing Janel
- SIMON Brigitte* - 37 Chemin des Ronds Champs
- VILLAUME Elisabeth* - 14, Chemin du Fossard

LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE* - M. et Mme Pascal ROBERT
67, Route des Cascades
03.29.66.66.99.
- LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON - Chemin des Pschées
03.29.66.23.35.
- GRENIER DU FOSSARD* - 25, Route des Cascades
03.29.66.20.05.
- SCI HUIBO* - 3, Chemin du Faing Janel
- *MAMYVONNE* - 4, Rue de la Clé 03.29.66.69.99.

LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL* - 25 Chemin du Faing Janel 03.29.66.22.14.
- Hervé CLAUDON* - 29 Bis Chemin des Ronds Champs 03.29.66.28.82
- Gérard CUNIN* - 31 Chemin des Ronds Champs 03.29.66.32.46.
- Solange GUGGENBUHL* - 19 Chemin du Faing janel 03.29.34.55.09.
- Jean-Paul et Patricia QUENETTE* - 17 Chemin du Faing Janel 03.29.39.53.42.
- Pierre HOUBERDON* - 18 Chemin du Faing Janel 03.29.61.11.24.
- Annette BEGEL* - 69 Route des Cascades 03.29.33.23.80.
- *André PIERRON* - Le Faing Janel 03.29.34.80.07.

LA VIE DES ASSOCIATIONS





**Association Familiale
de TENDON-FAUCOMPIERRE**

1. Liste des membres du bureau suite à l'assemblée générale du 04 janvier 2014 :

Nom Prénom Fonction	Adresse
CLAUDON Valérie Présidente	35 Chemin des Ronds Champs TENDON
VALENTIN Hélène Vice-présidente	30 Chemin des ronds champs TENDON
DIEUDONNE Laetitia Trésorière	3 bis Chemin de la haie TENDON
LEROY Amandine Trésorière adjointe	17 Chemin des épines TENDON
VAUCHEL Gérard Secrétaire	37 Chemin du Faing Janel TENDON
VILLAUME Sandrine Secrétaire adjoint	12 Chemin du Fossard TENDON
GREMILLET Frédérique Membre	4 Chemin des Pschés TENDON
DIDIER Victorine Membre	11 Chemin de la moulure TENDON

2. Calendrier des manifestations 2014:

Carnaval :	Le 01 mars
Repas des aînés :	Le 13 avril
Groupement d'achat de fleurs :	Le 17 mai
Fête des mères :	Le 25 mai
Fête de la musique :	Le 21 juin
Sortie familiale (pique-nique) :	courant septembre
Vide greniers :	Le 17 août
Saint Nicolas :	Le 06 décembre
Assemblée générale :	Le 10 janvier 2015
Groupement d'achat de fuel :	3 à 4 fois par an (février /mai /août /décembre)
Groupement de vidange de fosse septique :	(2015)

Pour tous renseignements, contacter Mme CLAUDON Valérie (valerieclaudon@orange.fr) 03.29.66.21.00 / 06.34.04.11.52

UNE SOCIETE SANS ASSOCIATION ?

L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices.

C'est ce que cite en partie l'article de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Imaginons une société sans association, nous ne pourrions pas bénéficier d'activité sportive, culturelle, étudiante, de consommation ou encore humanitaire.

La liste n'est pas exhaustive.

Nos grands sportifs ont automatiquement adhéré à une association pour devenir professionnels.

Les divers spectacles ne seraient pas accessibles à la plupart d'entre nous car le coût serait trop élevé.

La recherche médicale ne pourrait pas progresser et aider de nombreux malades et leur famille.

Nous serions seuls face à un préjudice subi.

Nous serions seuls..., pas de cohésion sociale, pas de partenariat, pas d'échange, pas de citoyenneté au quotidien.

Une association est un engagement militant, nous avons tous des valeurs à défendre et auxquelles nous croyons.

Nous avons tous des besoins sociaux, besoin de se réaliser, besoin de communiquer, de vivre ensemble.

Une association, quelle qu'elle soit, nous donne la possibilité de réunir des personnes d'horizons différents autour d'une même préoccupation, d'un même projet.

Frédérique GREMILLET

L'association Familiale de TENDON-FAUCOMPIERRE regroupe environ 160 familles adhérentes. Cela montre que l'esprit associatif est bien présent et que la cohésion sociale trouve toute sa place dans nos villages.



LA COUNTRY : UNE ACTIVITE SOUTENUE DE L'ASSOCIATION

L'amicale laïque

La 29^{ème} fête du pain aux fruits et de l'artisanat s'est déroulée le 21 juillet 2013 avec la présence de 24 artisans et la démonstration de métiers anciens (forgeron, sabotier, fabrication d'essies...)
Cette fête a rencontré, comme chaque année, un franc succès grâce aux nombreux bénévoles présents et ce, malgré une chaleur écrasante sur la place.



L'amicale participe à l'animation du village en organisant :

- la visite du père Noël aux anciens dans l'après midi du 24 décembre,
- la venue de Saint Nicolas à l'école et la distribution de friandises à tous les enfants,
- une sortie cinéma accessible à tous les membres début janvier (65 participants cette année),
- un repas dansant réservé aux adultes membres (prévu le 15 mars 2014),



De plus, l'amicale apporte son soutien financier à la coopérative scolaire en subventionnant les sorties scolaires des enfants scolarisés en maternelle et en primaire dans notre commune.

Enfin, tous les trois ans, les recettes de la fête du pain permettent aux enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de partir en classe découverte durant une semaine. En 2013, ce sont 33 enfants qui se sont rendus en Normandie afin de découvrir les plages du débarquement, s'initier au char à voile et profiter des joies de la pêche.

Cette année, de nouvelles activités vont voir le jour. L'amicale organisera une chasse aux œufs pendant le week-end de Pâques, ainsi qu'une marche frissonnante durant la période d'Haloween.

Alors, pour profiter de tous ces avantages, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en adhérant à l'association.

Le bureau de l'amicale est composé de :

- Présidente : Myriam Scholler, 8 lot. Aux Fournées, Tendon,
Tel : 03.29.34.51.09
- Vice-président : Rémi Georgel
- Trésorière : Céline Lallemand
- Trésorière adjointe : Lorenza Heilmann
- Secrétaire : Claude Brevot
- Secrétaire adjoint : Laurent Vautier
- Catherine Bannerot : membre
- Eva Gand : membre
- Marie Lecomte : membre
- Jean Christophe Dieudonné : membre
- Eric Gleize : membre
- Bruno Lhote : membre
- Sylvain Valentin : membre

Toute l'équipe de l'amicale laïque vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014 et vous donne rendez vous le 20 juillet 2014 pour la prochaine fête du pain.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TENDON

L'Amicale des Sapeurs Pompiers vous présente ses Vœux pour cette nouvelle Année 2014, qu'elle vous permette de réaliser tous vos projets.

Nous vous rappelons nos derniers rendez vous à vos côtés :

- Feu de St Jean le 29 juin 2013 avec notre traditionnel repas servi à plus de 200 personnes dans une ambiance conviviale et agrémentée du feu de la chavande à la nuit tombée
- Marche de nuit du Téléthon le 29 novembre avec 90 personnes au départ par une météo un peu agitée mais réconfortées sur le parcours par une collation chaude et un bon repas campagnard servi ensuite à la salle polyvalente.

Nous avons intégré au Centre trois nouveaux jeunes sortis des JSP ; Cassandre AUBERT, Lucien BABEL et Lucas VALENTIN. Nous les félicitons pour leurs engagements et les encourageons à poursuivre.

Nous félicitons :

Notre Chef de Centre Lionel VILLAUME promu au grade de Sergent ;

Claude TOURNIER promu au grade de Caporal Chef, et aussi mis à l'honneur pour son départ en retraite.

Nous le remercions pour sa participation active à nos côtés, et nous lui souhaitons bon vent dans cette nouvelle vie.

Benoit AUBERT, Denis FLEURENCE et Pascal ROBERT promus au grade de Caporal ;

Sébastien LOMBARD reçoit la distinction de Première Classe,

Laure CLEMENT reçoit sa fourragère, validant le cursus complet de formations de Sapeur Pompier.

Nous félicitons notre nouveau Président d'Amicale : le Sapeur de première Classe Gabriel POIROT

Voici le calendrier des manifestations et événements de cette Année 2014 :

- Le dimanche 23 février 2014 Messe à Tendon pour nos anciens décédés ;
- Le samedi 28 juin 2014 Feu et repas de la Saint Jean ;
- Le samedi 29 novembre 2014 nous fêterons Sainte Barbe ;
- Le samedi 6 décembre nous marcherons au profit du Téléthon.

Nous remercions Messieurs les Maires des Communes de Faucompierre, Laveline du Houx, Saint Jean du Marché, Tendon et Xamontarupt ainsi que leur population, les Amicales du Village de Tendon :

Association Familiale, Amicale Laïque, les Chasseurs... encore merci de votre présence à nos côtés lors de ces manifestations.





SAINTE BARBE 2013 à LAVAL SUR VOLOGNE



TELETHON AVEC MARCHE DE NUIT

LE CLUB DES CASCADES

Pour les amateurs de belote, tarot ou autre jeu de société, le club des Cascades fonctionne **tous les jeudis après-midi de 14 H à 18 H** à la salle polyvalente de Tendon.

Ceux et celles intéressés par cet après-midi récréatif où règne une très bonne ambiance seront les bienvenus.

Le Président, FREMIOT Pierre



LE REPAS ANNUEL DES AINES

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE :

LA CHASSE A TENDON AVEC L'EQUIPE DE DENIS CADET

L'historique de la chasse

Sans remonter jusqu'aux époques reculées où les peuples ayant colonisé les terres trouvaient dans cet exercice un moyen de subsistance complémentaire à une agriculture naissante, la chasse a toujours fait partie des activités privilégiées de tous les habitants de l'hexagone. Pendant près d'un millénaire, la richesse de la faune offerte par la plaine et la montagne fut réservée aux seuls notables possédant le sol. Mais la Révolution Française fit don de cette manne jusqu'aux plus humbles paysans. La chasse permit alors d'améliorer l'ordinaire et jusque vers les années cinquante, chasser permit aux villageois d'allier loisir à intérêt. Quasiment toutes les familles s'enorgueillissaient d'un chasseur, le père ou l'oncle, quand ce n'étaient pas les deux, et le fusil "Lefauchaux" était constamment à portée, sur le rebord de la cheminée.

La passion de la chasse

Si la chasse a aujourd'hui perdu toute fonction alimentaire, elle peut apparaître au non chasseur comme un loisir ou un sport. Mais c'est là, méconnaître le caractère fondamental de cette activité. C'est cette confrontation permanente de l'homme et du monde sauvage, qui font du chasseur cet être passionnel. Chasser, c'est pénétrer un monde mystérieux et pour le comprendre, devoir s'identifier à tout ce qui le peuple, aussi bien l'arbre de la forêt que les habitants de ses halliers. Chasser, c'est s'approprier cette liberté omniprésente dans la nature que le chasseur fréquente et dans laquelle il puise l'objet de sa passion. Et la chasse contribue à un équilibre agro-sylvo-cynégétique indispensable aux professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de forêt.

Le rôle social de la chasse

Aussi n'est-il pas étonnant que notre village, fortement marqué par la ruralité, compte encore un nombre important de chasseurs, héritiers de pratiques et de savoir-faire transmis dans nos campagnes. Le rural échappant à la cité, à l'artificiel, au virtuel, trouve dans la chasse, une relation naturelle avec le milieu dans lequel il a choisi de vivre. Harmonie de l'homme avec son environnement, la chasse attire ainsi l'habitant des campagnes, quelle que soit sa profession, sa religion, sa culture, ses opinions politiques.

Le rôle économique de la chasse

La chasse c'est aussi un important enjeu économique pour de nombreuses institutions. L'équipement des chasseurs, armes et vêtements, ses déplacements, son hébergement, tout cela représente des sommes importantes. Sans oublier les compagnons à quatre pattes qu'il faut élever, nourrir et soigner. Les emplois directs ou induits par la chasse sont multiples. Et la location des territoires permet à l'Etat, aux communes et aux particuliers de percevoir des sommes d'argent non négligeables, pour leurs budgets respectifs.

Les Todas fidèles à la chasse

A Tendon, la chasse fut longtemps synonyme d'une petite équipe de chasseurs de lièvre (les Baudonnel, Bégel, Demangeon, Levaudel, Perrin, Pierre, Poirot, Robert, Viard, Villaumé), accompagnée d'un ou deux chiens dont les récris faisaient résonner la forêt environnante. Puis le développement du grand gibier favorisa l'émergence d'un groupe plus conséquent et mieux organisé autour de Denis Cadet, chef de file, dont de nombreux Todas nés, habitants ou ayant résidé à Tendon, passionnés de la discipline - descendant des familles Demangeon, Houot, Pierre - sont restés fidèles depuis l'année 1983 (**voir encadré ci-dessous**), c'est-à-dire depuis plus de trente ans. L'association a un pied-à-terre très sommaire, mais dans lequel les partenaires y cultivent la convivialité dans le sens premier du terme - c'est-à-dire la capacité d'une société à favoriser la tolérance et les échanges réciproques - vertu par trop ignorée du monde moderne beaucoup trop égoïste.

Pour preuve que les sociétaires ne le sont pas (égoïstes) : ils ont tous gardé au plus profond d'eux-mêmes et dans leur cœur - les chasseurs ne sont pas très expansifs - une petite pensée à tous leurs compagnons à quatre pattes qui leur ont apportés tant de grandes sensations et tant d'énormes moments : Aïka, Tipoune, Toundra, Seven, Sucrette et Prince, disparus en 2013 après de longues années de bons et loyaux services.

La pérennité de la société de chasse

Les sauvegardes des espèces, des milieux et de la biodiversité comme le contrat "Life +" signé par la commune avec l'Europe, pour ne citer qu'elles, sont autant de chantiers qui rassemblent et unissent l'association présidée par Denis Cadet à la municipalité actuelle ou future. Tous les partenaires de la société de chasse sont partie prenante dans ces domaines pour la pérennité de celle-ci. Leur capacité à gérer les populations de faune sauvage, en fonction des habitats n'est plus à démontrer. Les chasseurs Todas sont et resteront toujours les premiers écologistes de terrain.

Le mot du président Denis Cadet

"L'ancienne association ne comptait plus que quelques Nemrods et Christian Houot qui était aux commandes, m'a proposé d'essayer de reprendre les lots. C'était en 1983 et je n'avais que 26 ans. J'ai remporté l'adjudication. Avec plusieurs passionnés, j'ai réussi à construire une société reconnue par tous, attentive à toutes les propositions pour pérenniser la chasse en général. Dès la première année, nous avons agrandi une baraque qui porte le nom de "La Bauge" - allusion aux sangliers - sur un terrain privé. On a ensuite cultivé un champ tout proche d'environ 1 ha, qui sert de culture à gibier. Très tôt, on a réussi à obtenir quasiment toutes les signatures des propriétaires privés pour obtenir le droit de chasser. Des bénévoles effectuent lors des jours retenus dans le schéma départemental cynégétique 2013/2019, un tour de tracteur dispersant à titre dissuasif, sur un parcours de 10 km, des grains de maïs et de petits pois afin d'éviter des dégâts en prairie. La société organise les années impaires, un repas convivial sur la place du village qui rassemble près de 500 personnes, et tous les ans en intra-muros : un ball-trap, une journée pêche pour assurer la convivialité et une matinée consacrée à une chasse aux faisans. Ce qui fait sa force, c'est qu'elle accueille depuis toujours des jeunes, sans bourse délier, qui ont les mêmes droits que les sociétaires payants, afin d'assurer la relève.



LES CHASSEURS A LA PECHE....pour la convivialité



REMISE DU PREMIER PRIX A LA TOMBOLA DU REPAS DES CHASSEURS



Suite au dépôt de 2 dossiers de déclaration loi sur l'eau, les travaux suivant ont été réalisés :

Restauration d'une rigole Frayère :

Les travaux ont consisté à restaurer une annexe hydraulique du Scouet et permettre ainsi d'augmenter les capacités actuelles de reproduction pour la Truite fario. Le projet reprend le tracé du ruisseau originel (rigole d'irrigation) abandonné et partiellement comblé sur une distance de 180 m.

Des travaux complémentaires seront réalisés en 2014 afin de dimensionner la prise d'eau pour ne laisser passer au maximum qu'un débit correspondant à 5% du QMNA 1/5 du Scouet à cet endroit.



Enrochement :

L'association a réalisé un enrochement sur la rivière le Barba à Laveline du Houx.

Une restauration de berge par génie végétal avait déjà été réalisée en 2008 avec la mise en place de fascines de Saules. Cependant les effets n'ont pas été suffisants et l'alimentation du ruisseau des Meules n'était plus garantie.

Des travaux complémentaires seront réalisés en 2014 afin de végétaliser la partie supérieure des berges et ainsi répondre aux exigences de la DDT.



Entretien - Nettoyage :

L'association a accompagné une équipe de Scout pour nettoyer le ruisseau du grand écart.



Ecloserie :

Cette année, l'association a manipulé **116 Géniteurs** pour une production d'environ **12 000 œufs**.



SEANCE D'ALEVINAGE

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE TENDON – FAUCOMPIERRE LEGION VOSGIENNE

L'année 2013 a vécu comme habituellement toutes les cérémonies patriotiques dans le but d'honorer et de rendre hommage à tous nos « morts pour la France » pendant les dernières guerres.

Notre ami Marcel AUBERT de Charmois dvt Bruyères nous a quitté le 20 février 2013 ainsi que Pierre BEGEL le 31 mars dernier. Condoléances aux familles.

La commune de Faucompierre a connu cette année une cérémonie hors du commun.

En effet, le 24 septembre, suite au changement de Président de l'Amicale des FFI du maquis du Haut du Bois, Monsieur ROCCHI a tenu à honorer en collaboration avec la Mairie et notre association avec les drapeaux, Henri FERRY FFI fusillé par les Allemands à l'endroit même du monument aux morts.

Merci aux généreux donateurs (communes) qui permettent de continuer à honorer nos disparus « Morts pour la France »

Le Président, Roger PIERRE



CEREMONIE DU 24 SEPTEMBRE A FAUCOMPIERRE



Olympique Bouliste Union Tendon

La pétanque est un sport qui demande concentration, technique et tactique. Mais c'est aussi **un jeu** praticable par tous, par toute la famille. Enfants et parents, voire grands-parents peuvent se retrouver pour une activité simple et ludique, ne nécessitant pas de matériel ou d'équipement onéreux.

Si cela vous intéresse, l'association dispose d'un terrain de très bonne qualité, près du local des pompiers. Ce terrain est ouvert à tous et l'association ne demande aucune cotisation. Plus il y aura de participants, plus les possibilités seront étendues. Par exemple, il serait possible d'inscrire une ou des équipes en championnat. Mais avant cela, en restant dans le domaine « jeu », différentes rencontres pourraient se faire.

C'est pour cela qu'un tournoi « associations » essaie de se mettre en place. Cette année, le **samedi 13 septembre après-midi**, deux représentants de chaque association du village seront attendus pour défendre leurs couleurs. Chaque association est invitée à faire connaître **avant le mois de juin** les noms de ses participants. Si c'est possible, merci de me contacter par mail. Nous vous espérons nombreux dès les beaux jours....



Contact : Jean-Marc Sablon
03 29 67 27 80
10 chemin des Ronds Champs
sablonjeanmarc@aol.com

ASSOCIATION DING-DINGUE-DEUCH

En 2013, l'association a, comme depuis ses débuts, participé aux deux courses dans la boue de St Maurice sur Moselle et Granges sur Vologne.

Elle a cette année offert encore plus de spectacle grâce au gigantesque TUB Citroën préparé par Romain et Benoît.

Cet engin est motorisé par un moteur de camion V8 Scania développant 400 chevaux.

Au cours de l'année nous nous sommes également retrouvés pour un repas en ferme Auberge ainsi que lors de la marche gourmande du Tholy.

Comme l'année passée, toute l'équipe était au rendez vous pour assurer l'intendance et l'animation de notre soirée de nouvel an à Corcieux.

Cet événement, simple et festif, a rassemblé pratiquement 250 personnes dont M. le Maire de Corcieux qui nous a honoré de sa présence.

Nous allons prochainement définir notre programme pour l'année 2014, mais outre les courses dans la boue, il comprendra certainement la participation au rassemblement de France de 2CV qui se déroulera à St Dizier le week-end de l'Ascension.



Le Tub de Romain et Benoît

LES P'TITES AUX CHEVRONS

Une fois de plus l'année 2013 aura été porteuse de nombreuses sorties sur toute l'année. Organisée par nos soins, randonnée des 1000 Etangs, Ecomusée d'Alsace, Xaronval, Senones



Mais aussi des manifestations où nous nous sommes joints, notamment pour la rencontre des véhicules anciens qui a lieu tous les ans au bord de Lac de Madine.

Nous avons également organisé 1 week end découverte de la route des Crêtes le 13 et 14 juillet, pour nos amis deuchistes des départements limitrophes. Nous avons pris le départ de Remiremont, en direction de l'Alsace. Une visite de cave était prévue sur le parcours. Nous avons passé la nuit à l'auberge du Treh (à hauteur du Markstein). Le dimanche matin nous avons repris la route après avoir décoré nos 2cv sur le thème du 14/7. Nous avons ensuite terminé sur le secteur de Sainte Marie aux Mines.



Un très bon week end plein de bonne humeur, et où les touristes n'ont pas manqué d'immortaliser le cortège et de nous applaudir lors de notre passage.

Cette année nous avons prévu, de nous rendre au rassemblement national des amis de la 2cv qui aura lieu St Dizier, d'aller à la rencontre de la caravane Cochonou du Tour de France, de renouveler la soirée Beaujolais Nouveau qui aura lieu le 21/11. Je vous rappelle par ailleurs que celle-ci est ouverte à tous les habitants de Tendon, mais que nous ne faisons pas d'invitation personnelle. Tous les habitants sont les bienvenus, il suffira de vous inscrire un peu avant, nous feront un rappel par le biais du Tendon Info.



D'autres manifestations sont en cours d'étude, notamment le renouvellement de notre 3^o rassemblement des Vosg'patt à Tendon.

Je profite par la même occasion pour vous présenter tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Le président

Bruno Lhote



LE SILO A GRAVIERS ET LES EQUIPES DE DENEIGEMENT



PERSPECTIVE DE LA FUTURE HALLE COUVERTE